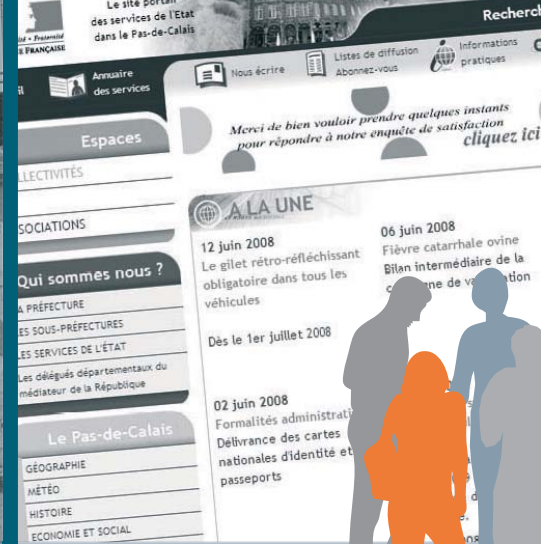
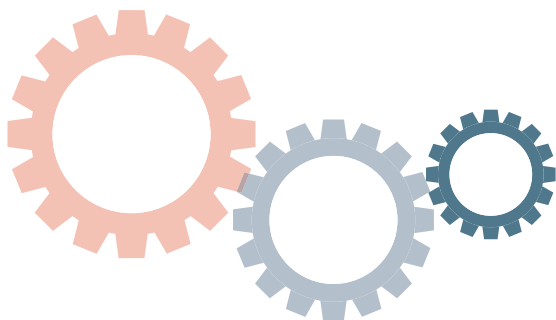




Pas-de-Calais 2007



rapport annuel des Services de l'Etat



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

rapport annuel des Services de l'Etat

2007

l'action des services de l'Etat

- développement économique et aménagement du territoire5
- cohésion sociale16
- la sécurité et la protection des populations.....24
- l'environnement et le développement durable30
- les services au public37
- les relations avec les collectivités territoriales42

l'organisation et la modernisation des services publics

- l'évolution de l'organisation territoriale
des services de l'ETAT.....48
- la mutualisation des moyens et la coopération
inter-services.....51
- les simplifications administratives, l'administration
électronique.....53
- la gestion budgétaire et comptable
(2ème année de mise en oeuvre de la LOLF).....57

développement économique et aménagement du territoire

□ La revitalisation des territoires

L'Etat, acteur majeur dans le processus de revitalisation des zones affectées par les mutations économiques

L'obligation de revitalisation est affirmée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et son champ d'application précisé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 (article L 321-17 du code du travail). Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 26 mai 2003 a également prévu la création de contrats de site pour les bassins d'emplois affectés de manière grave et exceptionnelle par des mutations économiques.

▪ Les conventions de revitalisation

Le Pas-de-Calais est le département où l'on compte le plus grand nombre de conventions de revitalisation (26 depuis 2002 / 275 au niveau national). La mise en oeuvre de ces 26 conventions a permis la création de 1 897 emplois, auxquels s'ajouteront 1 548 emplois programmés dans un proche avenir.

26

conventions de revitalisation ont été signées dans le Pas-de-Calais depuis 2002

Ainsi, celles qui se sont terminées en 2007 révèlent la création ou la programmation de 1 708 emplois alors que l'objectif prévu était de 1 650.

Pour remédier aux difficultés industrielles, le département du Pas-de-Calais tend à développer le secteur des services. Les opérations telles que la création du pôle de compétitivité I-trans ou le développement de la plate-forme multimodale de Dourges, contribuent au développement économique du département.



Plateforme multimodale de Dourges
Source Préfecture

Le projet du canal Seine-Nord ouvre également à plus long terme de nouvelles perspectives en matière d'activités économiques.

Au terme d'un travail partenarial avec les services de la DDTEFP, à travers le rôle très actif des sous-préfets dans les contacts avec les chefs d'entreprises et les élus locaux, la réelle implication de l'Etat a ainsi permis d'obtenir des résultats satisfaisants.

Cinq conventions de revitalisation portant sur 746 emplois supprimés, et un avenant sur une convention existante ont été signés en 2007.

5 conventions ont été signées en 2007

1° STORA ENSO à Corbehem.

Suite à la décision du groupe STORA ENSO d'arrêter une partie de l'activité de son site de Corbehem-Brebières, une convention a été signée le 05/02/2007, qui prévoit notamment que les sociétés STORA-ENSO et SIEX DEVELOPPEMENT s'engagent à verser une somme de 2 M€ pour financer l'action de revitalisation de la zone géographique affectée par la restructuration du site de Corbehem, zone qui correspond aux territoires de la C.C. Osartis, de la CUA et de la C.C. de Marquion. Cette contribution est plus particulièrement destinée à financer une mission de soutien à la création de 439 emplois en contrat à durée indéterminée. Un

avenant a été signé le 10 octobre 2007 afin de modifier le processus de versement des fonds à Artois Investissement en intégrant la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras au schéma opératoire.

2° CRODA UNIQUEMA à Chocques.

La société CRODA UNIQUEMA est spécialisée dans la fabrication de dérivés d'oxyde d'éthylène et de propylène. La perte d'un important contrat de sous-traitance en septembre 2006 a impacté significativement le volume de production du site de Chocques. Dans ce contexte, CRODA UNIQUEMA est contrainte d'envisager la réorganisation de ce site. Cette mesure, nécessaire au maintien de l'établissement, entraînera la suppression de 40 emplois. L'impact induit chez les sous traitants de CRODA UNIQUEMA est limité.

L'entreprise s'est engagée à travers son Plan de Sauvegarde de l'Emploi à mettre en place une démarche de revitalisation du bassin d'emploi de Béthune Bruay, dans le cadre d'une convention signée le 12 février 2007 avec l'Etat, conformément à l'article L 321-17 du Code du Travail.

CRODA UNIQUEMA s'engage ainsi à mobiliser 170 K€ afin de financer la création d'un minimum de 40 emplois. 25 ont été programmés en 2007.

3° FVG 2 au Portel.

La convention a pour objet de définir la participation de l'entreprise FVG à la revitalisation du bassin d'emploi de Boulogne-sur-Mer, suite à son plan de sauvegarde de l'emploi portant sur 122 emplois.

L'entreprise s'engage d'une part, à contribuer à la création d'activité et au développement de l'emploi sur la zone touchée par la restructuration du site de Le Portel, d'autre part, à participer à l'action de revitalisation visant à la création de 122 emplois en équivalent temps plein et en contrat à durée indéterminée. 74 emplois ont été programmés en 2007.

4° ARKEMA à Loison-sous-Lens.

Afin d'atténuer l'impact de la fermeture de l'usine de Loison-sous-Lens et en complément des dispositions du Plan de Sauvegarde de l'Emploi notifié à la DDTEFP du Pas de Calais le 22 novembre 2006, la direction de la société Arkéma s'est engagée à entreprendre une action de revitalisation du bassin d'emplois de Lens touché par cette fermeture.

La convention signée le 9 juillet 2007 prend en compte les efforts entrepris par la société Arkéma pour assurer, entre autres, le plus grand nombre de reclassements de ses salariés au sein de son groupe. La société ARKEMA s'est engagée à mobiliser 66 K€ pour favoriser la création nette d'un minimum de 15 emplois.

5° FAURECIA à Henin-Beaumont.

La convention prend en compte les efforts entrepris par la société Faurécia pour assurer, entre autres, le plus grand nombre de reclassements de ses salariés au sein de son groupe. Cette convention signée le 31 octobre 2007 s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités du site Faurecia, spécialisé dans la fabrication de planches de bord et panneaux de portes pour les constructeurs français Renault et Peugeot-Citroën.

A travers cette convention, l'entreprise s'est engagée à mobiliser 570 K€ afin de recréer au minimum 130 emplois sur une période de deux ans, sur la zone de Lens et Hénin-Beaumont.

Un comité de suivi de la convention sera réuni annuellement.

▪ Les contrats de site

1° Le contrat de site Metaleurop.

La première génération des contrats de site a répondu, dans l'urgence, à une série de sinistres économiques soudains : des suppressions d'activité et d'emplois importantes, souvent le fait d'une seule entreprise sur un « site » précis : c'est notamment le cas de Metaleurop (830 salariés, 1 030 avec les sous-traitants) à Noyelles-Godault.



Site de l'ancienne usine Métaleurop
Source frack_hzo/www.flickr.com

Sous l'impulsion des services de l'Etat s'est concrétisé un engagement conjoint des partenaires sociaux et des pouvoirs publics dans la définition d'un projet de revitalisation.

Conçus pour une durée de 3 à 4 ans, ils se fondent sur une démarche de projet partenarial (diagnostic et stratégie territoriale communs, désignation d'un chef de projet, comité de site partenarial).

Le contrat de site METALEUROP, signé le 12 septembre 2003 a mobilisé dans son ensemble 43 millions d'euros de fonds publics (dont 13 041 439 € de la part de l'Etat), qui s'ajoutent aux 42 millions d'euros apportés par l'Etat dans le plan social.

Le contrat de site est arrivé à échéance le 12 septembre 2007 après avoir été prolongé d'un an.

Le dernier comité de site qui s'est tenu au mois de novembre pour dresser le bilan de l'ensemble des acteurs sur le territoire a mis en exergue plusieurs points parmi lesquels la mobilisation importante de tous les acteurs économiques, et le respect des engagements financiers de l'Etat. La société de conversion FINORPA, mandatée pour rechercher et favoriser la création d'activités autour de ce site a effectivement créé 792 emplois et dépassera son objectif contractuel de 1 000 emplois.

Le bassin d'emplois frappé par la disparition de Metaleurop bénéficie de l'implantation d'entreprises nouvelles mieux adaptées au développement durable, non polluantes, et qui

offriront un nombre d'emplois supérieur à celui de Métaleurop.

Si le territoire demeure dans une situation économique fragile, le contrat de site a eu un effet d'accélération sur la mutation et le dynamisme du territoire. Ainsi, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a multiplié les projets d'aménagement d'envergure : création d'un pôle culturel sur l'ancienne friche g-gbis ou réhabilitation du site des cokes de Drocourt, équipement paysager inscrit dans la trame verte du bassin minier.

Neuf conventions de revitalisation (dont deux soldées) ont été signées pour un montant global de 3,5 M€.

Ainsi, l'effort significatif consenti par l'Etat a été couronné par un bilan positif : 494 salariés ont été reclassés dans le cadre de la re-dynamisation dans le périmètre du contrat de site; en outre 500 emplois ont été créés au titre du volet accompagnement territorial (conventions de revitalisation dans le périmètre du contrat de site) sur le site même de l'usine Metaleurop repris par SITA.

2° Le contrat de site AUDOMAROIS

Le contrat de site a vocation à organiser la diversification des activités d'un bassin d'emploi marqué par sa dépendance à l'activité dominante de la société ARC INTERNATIONAL dans le bassin de Saint-Omer, qui constitue un facteur de fragilité du tissu économique local. Les services de l'Etat se sont engagés dans cette exigence de diversification, en assurant un rôle moteur dans la mobilisation des ressources destinées à créer de nouveaux emplois et à faire évoluer les compétences locales.

Ce contrat de site prévoit la participation de la société à 6 actions du contrat territorial signé en décembre 2005 par l'Etat et les collectivités territoriales du bassin de Saint-Omer.

67 M€ ont été mobilisés dans le cadre de ce contrat de site dont une participation de l'Etat qui s'élève à 13,7 M€. Le montant souscrit par l'entreprise est de 5,8 M€.

Le bilan à la fin de l'année 2007 s'élève à 633 emplois créés dans le cadre de la re-

dynamisation dans le périmètre du contrat de site.

La situation de l'emploi

▪ L'évolution des chiffres du chômage

Les indicateurs du marché du travail affichent une évolution positive en 2007 par rapport à 2006, même si celle-ci est moins marquée qu'au niveau national.

Entre décembre 2006 et décembre 2007, le taux de chômage observé dans le Pas-de-Calais est passé de 12,3 % à 11,3 %. Ce taux est inférieur de 0,2 point à la moyenne régionale (11,5 %).

11,3 % :
taux de chômage observé en décembre 2007 (contre 12,3 % en décembre 2006)

Deux points restent cependant préoccupants :

- la part des jeunes (29,7 %) dans le chômage (Région : 27,1 % / France : 20,3 %) ;
- le poids du chômage longue durée (32,9 %) (Région : 31,5 % / France : 25,6 %).

▪ Nombre de suppressions d'emplois

Le cumul des suppressions d'emplois (procédures de plus de 10 licenciements collectifs) dans les entreprises de plus de dix salariés s'élève à 1 985 pour l'année 2007 contre 2 973 pour l'année 2006.

En ce qui concerne les licenciements individuels, 1 412 emplois ont été supprimés en 2007 contre 1 516 en 2006. Le nombre de Plans de Sauvegarde de l'Emploi en 2007 est en fort recul, passant de 27 en 2006, à 17 en 2007.

Le taux de reclassement (Reclassement des salariés licenciés en CDI, CDD ou CTT + 6 mois, Créateurs d'entreprise, Formations longues) est passé de 62,70 % pour les cellules terminées en 2006, à 78,85 % au 31 décembre 2007.

Les contributions financières de l'Etat qui soutiennent le développement économique

▪ La Prime à l'Aménagement du Territoire

Dans le cadre du dispositif PAT, trois projets de création et d'extension d'entreprises ont été retenus : Bridgestone à Béthune, Saverglass à Arques et Le Petit Cuisinier à Vitry-en-Artois. Ces projets représentent 127 M€ d'investissements pour 1,7 M€ de subventions pour la création de 357 emplois.

▪ Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Ce fonds a vocation à contribuer à l'émergence de démarches de gestion collective du commerce de centre ville ou de quartier. La priorité est donnée à des opérations associant une redéfinition de l'offre commerciale, l'accessibilité, et la prise en compte du comportement des consommateurs.



Source Préfecture

12 dossiers FISAC ont été soldés en 2007 pour un montant de 198 690,84 € (7 en 2006 pour un montant de 514 169,75 €).

12
Dossiers FISAC ont été soldés en 2007

42 dossiers ont été déposés en 2007 (26 en 2006 soit une augmentation de 61,54 %) ; 40 d'entre eux sont des demandes émanant des particuliers

pour des opérations individuelles en milieu rural (19 en 2006).

▪ FRED : Fonds de Restructuration de la Défense

Une convention attributive de subvention d'investissement dans le cadre du fonds pour les restructurations de la défense a été conclue le 9 janvier 2006 avec la commune d'Aire-sur-la-Lys, pour la réhabilitation du centre mobilisateur 625. L'aide de l'Etat s'élève à 650 000 € pour un coût prévisionnel des dépenses éligibles de 1,6 M€.

□ La poursuite d'un développement équilibré des territoires

L'année a été marquée par la signature le 11 avril 2007, entre le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional du Contrat de Projets Etat-Région et par la validation le 30 novembre 2007 des Programmes Opérationnels 2007-2013, par la Commission Européenne.

Une nouvelle contractualisation pour la période 2007/2013

▪ Une politique ambitieuse pour le développement du territoire départemental

L'enveloppe globale du contrat de projet s'élève à 2,615 Milliards d'euros, avec une participation de 1,797 Milliard pour la Région et 817 627 M€ pour l'Etat.

Le contrat de projets consacre 5 priorités :

- Promouvoir une économie régionale ;
- Reconquérir l'environnement et préserver le patrimoine naturel ;
- Faire du Nord-Pas-de-Calais un Hub au coeur de l'Europe ;
- Conforter l'attractivité territoriale ;
- Mettre en oeuvre une formation tout au long de la vie.

Ces priorités se déclinent en 17 grands projets d'investissement d'envergure nationale ou régionale pour la période 2007/2013, notamment des investissements d'accompagnement du canal Seine-Nord et du Louvre-Lens, des travaux d'amélioration des trafics voyageurs et frêt, la poursuite de la rénovation des cités minières (GIRZOM) en lien avec la subdivision de Béthune de la DDE ou encore la trame verte et bleue.

Un grand projet spécifique (GP16) répond à la situation économique particulière du département du Pas-de-Calais, et un grand projet 17 (GP17) remplaçant les précédents contrats d'agglomération et contrats de pays, est consacré au volet territorial.

▪ La mise en oeuvre du nouveau contrat de projets Etat-Région 2007/2013

Le contrat de projets Etat-Région est entré en 2007 dans sa phase opérationnelle. Dans ce cadre, l'année a été marquée par des décisions majeures :

- La rédaction des 71 fiches-actions du CPER 2007-2013 : cette tâche a eu pour but de rédiger un tome II au CPER, permettant à chaque maître d'ouvrage potentiel d'être informé quant au contenu même du CPER.

Le Préfet du Pas-de-Calais a eu la charge de la rédaction de l'intégralité des 14 fiches du GP 16.

- La négociation des conventions additionnelles avec les deux Conseils Généraux : en effet, si le contrat de projets n'a été signé dans un premier temps que par l'Etat et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, les deux Conseils Généraux ont rapidement manifesté leur volonté d'adhérer au nouveau dispositif contractuel (particulièrement le CG 62, qui a contribué à l'élaboration du GP 16 du CPER)

Le CG 62 a délibéré favorablement sur un projet de convention additionnelle le 17 décembre 2007, projet dans lequel est affichée une participation du Département fixée à 260,7 M€.

On retrouve dans cette participation plusieurs opérations structurantes pour lesquelles l'Etat intervient déjà : GIRZOM (9,3 M€), FODEL (6 M€)

et plusieurs opérations du GP 16 (PES Liévin, Mise en réseau des sites de mémoire, Opération Grand Site des 2 Caps, Marais audomarois, Centre d'échanges transfrontaliers d'Hardelot, mesures d'accompagnement du Louvre-Lens, accompagnement de la filière des produits aquatiques, investissements liés au pôle de compétitivité MAUD).

Dans les 260,7 M€, le CG 62 inclut sa participation de 155 M€ au titre de son volet territorial, dont 120 M€ dans le cadre de la contractualisation avec les 44 EPCI à fiscalité propre du département.

- La préparation d'une convention additionnelle GIRZOM : dans le CPER 2007-2013, l'Etat a affiché une participation financière de 58 M€ pour solde de tout compte au titre de la politique de restructuration des cités minières (GIRZOM).

A l'issue de cette signature, et dans le cadre d'une négociation menée à l'échelle de l'ancien Bassin Minier, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux comme dans le précédent CPER ont décidé un effort complémentaire à celui de l'Etat à hauteur de 28 M€ (14 M€ pour le Conseil Régional, 9,3 M€ pour le CG 62 et 4,7 M€ pour le CG 59). Ceci porte le total affecté au GIRZOM à 86 M€.

Cet engagement se matérialisera, au cours du premier semestre 2008, sous la forme de la signature d'une convention additionnelle entre les 4 partenaires.



Source Préfecture

- La mise en oeuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 : le contrat de projets comprend un

Grand Projet 17 consacré aux mesures territoriales.

Dans ce cadre, l'Etat a inscrit 55,646 M€, destiné à soutenir des stratégies infra-régionales de développement. Ce soutien n'est pas exclusif de l'accès des projets à d'autres sources de cofinancement (fonds d'aménagement régionaux ou financements régional, national ou européen, des opérations relevant de l'un des 16 autres grands projets).

Le Préfet de Région a lancé un appel à projets aux intercommunalités, pays et parcs naturels, le 19/09/07, pour leur proposer de contractualiser avec l'Etat, autour de 10 thématiques identifiées, dans le cadre d'un volet territorial reposant, nécessairement, sur un projet de territoire.

Sur les 17 territoires identifiés dans le Pas-de-Calais, 16 ont répondu favorablement, transmettant leurs stratégies, accompagnées de la liste des projets entrant dans ce cadre.

A l'issue de rencontres organisées en Préfecture de Région avec les territoires afin de préciser les informations techniques et complémentaires des porteurs de projets, et après la tenue d'une réunion de synthèse le 11 décembre 2007 en Préfecture du Pas-de-Calais, la liste des projets retenus a été établie.

Ainsi, les crédits DRAC (2,8 M€) et DRASS (14,398 M€) ont été alloués sur l'ensemble de la période 2007-2013. Les crédits ADEME (10,5 M€) et Agence de l'Eau (hors GP 17) ont fait l'objet d'accords de principe mais sans engagement financier.

Toutefois, les crédits FNADT n'ont été affectés que pour la période 2008-2009. En effet, concernant plus spécifiquement ce dernier fonds (qui représente 27 M€ sur les 55,646 M€ du volet territorial de l'Etat), la programmation s'est faite sur la base de 2/7ème du montant inscrit, soit 8,342 M€. Le reste des crédits FNADT sera affecté dès 2010, sur la base d'un 2^{ème} appel à projets.

La répartition Nord/Pas-de-Calais a été établie de manière égale, soit 4,171 M€ par département.

▪ Le lancement du programme opérationnel FEDER 2007/2013

Le lancement du programme opérationnel FEDER, compétitivité et emploi en Nord-Pas-de-Calais, adopté par la Commission Européenne le 30 novembre 2007 s'est effectué sur la base d'un diagnostic et de l'évaluation à mi parcours du précédent programme. Il en résulte la définition de priorités, qui correspondent aux 4 axes du programme opérationnel :

- Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise ;
- Environnement, pratiques durables et prévention des risques ;
- Accessibilité : transports et technologies de l'information et de la communication ;
- Volet territorial.

Les priorités régionales doivent aujourd'hui s'inscrire dans celles définies au niveau communautaire et donc répondre aux principes énoncés dans la stratégie de Lisbonne et de Göteborg, soit une priorité donnée aux actions favorisant l'environnement, l'équité sociale, l'économie solidaire.

Il y a, de plus, obligation de consacrer 75 % des fonds structurels (tous fonds confondus : FEDER, FSE) aux priorités de la stratégie de Lisbonne.

Dans ces conditions, le maintien d'un volet territorial doté de 117 M€ de crédits européens, sur un montant de 700 M€ de crédits européens FEDER pour la région Nord-Pas-de-Calais, est une bonne nouvelle, en ce sens où le développement régional passe sans nul doute par une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Enfin, un schéma de gouvernance visant à gérer conjointement les fonds du CPER et les fonds européens a été élaboré. Il associe étroitement les services de l'Etat et plus particulièrement les services de la préfecture qui participent à l'ensemble des groupes thématiques mis en place.

La poursuite des opérations engagées au service du développement des territoires

▪ les Pôles d'excellence rurale



Source Préfecture

Dans le but de soutenir les dynamiques d'initiative rurale et d'encourager l'innovation, l'Etat a lancé, courant 2006, un appel à projets national, qui devait permettre de labelliser et soutenir quelques 300 projets émanant de territoires ruraux répondant à des critères de sélection spécifiques tels la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, la valorisation et la gestion des bio-ressources, l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, l'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées.

Une première vague de labellisation des projets de pôle a permis de retenir deux candidatures sur le Pas-de-Calais en 2006 : celle du pays de la Lys romane axée sur le tourisme, et celle du pays de la faïence de Desvres orientée sur l'innovation faïencière concentrée au sein d'une pépinière de créativité installée au sein d'un village des métiers d'art.

En février 2007, deux nouveaux Pôles d'Excellence Rurale ont été retenus :

- le pôle "bâtiment communicant et durable" initié par la Communauté de communes de l'Atrébatie qui s'est vu doter de 495 k€ de subvention Etat ;

- o le pôle bois "renaissance d'une ressource, avenir d'un territoire", porté par le Pays des 7 Vallées, doté d'une subvention Etat de 630 K€ .

Au total, cette politique de soutien aux initiatives exemplaires des territoires ruraux se traduit par la mobilisation de plus de 2, 5M€ de crédits Etat .

L'année 2007 a été mise à profit pour parfaire les montages financiers de plusieurs dossiers et procéder au lancement des premiers travaux sur site. Les maîtres d'ouvrage devront dès à présent s'attacher à respecter l'échéancier fixé à l'échelon national qui prévoit un achèvement des travaux pour décembre 2009.

■ la couverture haut-débit des territoires ruraux

L'Etat a décidé, à travers le plan gouvernemental lancé en novembre 2006, d'apporter son soutien financier à l'aide de la dotation globale d'Equipement (DGE) aux collectivités territoriales qui souhaitent agir pour résorber leurs zones d'ombres ADSL, dans le cas où la carence de l'initiative privée est constatée (article L1425-1 du CGCT).



Espace internet destiné aux collectivités locales

Dans le cadre de la programmation DGE 2007, 10 dossiers de candidatures ont été déposés à la

suite de l'appel à projets. Après instruction technique de ces candidatures, 6 dossiers ont été pré-retenus, leur financement définitif étant conditionné à la production d'un dossier finalisé sur le plan technique (CC des Villages Solidaires, CC du Canton de Pas-en-Artois, Commune de Widehem, CC de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem, CC de la Région de Frévent)

Le taux de subvention DGE retenu (30 %) vient en complément des crédits du Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais qui interviennent à hauteur de 50 %.

La commission des élus DGE qui s'est réunie fin juin 2007 a décidé la reconduction du dispositif en 2008 pour toutes les candidatures qui seraient produites avant le 31 décembre 2007. Ce nouvel appel à projets a permis de voir émerger une quinzaine de nouveaux dossiers, portés en majorité par le niveau intercommunal, traduisant ainsi la volonté des élus de s'impliquer dans une démarche d'aménagement numérique de leurs territoires pour apporter à leurs administrés le niveau de service qu'ils sont en droit d'attendre.

■ les diagnostics interministériels

Dans le cadre des missions confiées par le Préfet du Pas-de-Calais au Pôle Inter-services d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) - pôle animé par le DDE avec la participation notamment de la DIREN, de la DDAF et de la DDASS, dont le rôle est d'assurer la coordination de l'action des services de l'Etat dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable - a été engagée la réalisation de diagnostics interministériels des territoires afin de faciliter la prise en compte du développement durable en amont des projets d'aménagement.

Cinq diagnostics ont été élaborés en 2007, ceux du Lensois, du Montreuillois, du Béthunois, du Calaisis et de l'Audomarois.

Les diagnostics de l'Artois et du Boulonnais sont en cours.



Une consommation optimale des crédits DGE/DDR pour financer des projets structurants

▪ la Dotation Globale d'Equipement en 2007

11 351 691 € :
dotation DGE pour 2007

La dotation DGE affectée en 2007 au département du Pas-de-Calais s'est élevée à 11 351 691,00 €.

Une somme d'un montant de 152 456,35 € a été utilisée par la fongibilité au profit de la DDR pour subventionner des opérations liées au développement économique.

Le reste de la dotation (soit 11 199 234,65 €) a été consommé en totalité et a permis de subventionner 344 des 786 opérations pour lesquelles une subvention DGE 2007 avait été sollicitée. Ces 344 opérations (portées en maîtrise d'ouvrage par 293 communes et EPCI) représentent un montant de travaux hors taxes cumulé de 46 M€ et un taux moyen de subvention de 24,45 %.

Le taux de satisfaction apprécié en pourcentage d'opérations retenues est de 43,77 %.

Près de 50 % de la dotation DGE 2007 ont été affectés à des travaux sur des bâtiments (25,50 % pour l'enseignement, 22,97 % pour les autres constructions publiques, 2,90 % pour des équipements sportifs) et 17,34 % de la dotation ont été affectés à des travaux relevant de la défense incendie.

▪ la Dotation de Développement Rural

Le montant de l'enveloppe allouée au Pas-de-Calais au titre de la DDR 2007 est de 2 484 207 €, soit une hausse de 0,97 % par rapport à l'année 2006, répartie comme suit :

- 2 422 561,00 € au titre de la DDR 1ère part ;
- 61 646,00 € au titre de la DDR 2nde part

Comme pour les années précédentes, la priorité a été accordée aux opérations relevant du

développement économique qui représentent 63 % des subventions attribuées.

Concernant cette thématique, la réglementation communautaire sur les aides publiques aux entreprises a évolué au cours de l'année 2007, dans le cadre notamment du nouveau règlement des Aides à Finalité Régionale (AFR) pour la période 2007–2013. La préfecture est ainsi devenue, pour les maîtres d'ouvrages, le référent à part entière en matière d'aides liées notamment à l'immobilier d'entreprise (bâtiments industriels et commerciaux et création de zones d'activités).

Dans ce cadre, les services de préfecture ont ainsi procédé, bien en amont de la phase programmation, à une pré-instruction financière de chaque dossier déposé. De plus, tout au long de l'instruction des dossiers, ils ont apporté un soutien technique et juridique aux maîtres d'ouvrages, notamment pour les montages financiers des dossiers de façon à se conformer au droit communautaire en vigueur.

L'utilisation optimale des crédits européens pour favoriser le développement

Les travaux de clôture du DOCUP 2000–2006 :

La consommation des crédits européens prévus pour la période 2000–2006 est autorisée jusqu'au 31 décembre 2008. Ainsi, 77 % des opérations bénéficiant de subvention FEDER dans le cadre du DOCUP Objectif 2 (2000–2006) ont été soldées en 2007 pour les trois axes dont le Préfet du Pas-de-Calais est ordonnateur des crédits.

Concernant l'axe I -« promouvoir le développement économique au service de l'emploi »- le taux de dossiers clôturés atteint 82,6 %. Il s'agit en particulier d'opérations telles que l'aménagement des rues pavées de Montreuil ou la construction d'un bâtiment industriel à Carvin.

Pour ce qui est de l'axe II -« Mettre en place les bases de la cohésion économique et sociale » - 83,5 % des dossiers ont été soldés, ce qui a permis notamment la mise en oeuvre d'une phase d'étude du musée de la dentelle de Calais ainsi que la construction d'un bâtiment à usage de formation à Lens.

Enfin, l'axe III -« Promouvoir des démarches territorialisées de développement durable et solidaire »- atteint 65 % de dossiers soldés et a financé des opérations telles que « la maison de la solidarité de Barlin » et l'extension du parc d'activité de Landacres.

Pour permettre la clôture du programme 2000-2006, un système de suivi et de veille a été mis en place. Il s'agit de suivre chaque opération et de mobiliser les maîtres d'ouvrages afin qu'ils réalisent leur projet et produisent les factures dans les délais fixés par les conventions financières.

A ce titre, un suivi particulier a été entrepris par la Préfecture du Pas-de-Calais en lien avec la Direction Départementale de l'Équipement, pour les dossiers « politique de la ville » (Axe III mesure 8). Fin 2007, 49 opérations sont soldées sur 90 programmées. Cet effort sera poursuivi en 2008.

Pour la fin du programme, 3 comités de programmation ont été organisés courant 2007. Ils ont permis d'utiliser le solde des crédits disponibles. Dans ce cadre, 13 dossiers prioritaires pour le Pas de Calais représentant un montant global de 22,9 M€ de crédits FEDER ont pu trouver un financement, notamment la base de voile de Sangatte, l'étude du projet du Louvre Lens et la zone d'activité de Landacres, projet porté par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'émergence de grands projets structurants

▪ le projet de liaison Seine-Nord-Europe

Les enquêtes publiques conjointes de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme se sont déroulées du 15 janvier au 15 mars 2007.



Source Préfecture

Pour le Pas-de-Calais, 12 communes sont concernées par ce projet, et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme concerne les communes d'Hermies et de Marquion.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête ont été remis le 6 juillet 2007 avec un avis favorable assorti d'une réserve concernant la sécurité des ponts canaux et de 13 recommandations.

Le décret d'utilité publique devra être pris dans les 18 mois suivant la fin de l'enquête publique, soit au plus tard à la mi-septembre 2008.

Une mission financement a été installée en janvier 2007 par décision interministérielle et un rapport d'étape a été remis en juillet 2007 confirmant que l'option la plus favorable était la réalisation du projet dans le cadre d'un contrat de partenariat public - privé.

L'Union Européenne a annoncé fin novembre 2007 une subvention de 420 M€ pour le financement de la liaison Seine Escaut.

▪ le projet d'implantation du LOUVRE-LENS

L'implantation du Louvre à Lens répond de façon originale à deux missions prioritaires assignées par l'Etat à ses établissements culturels : décentralisation et démocratisation. Le projet porte de plus l'ambition de participer à la revitalisation de ce territoire; pour ce faire l'Etat s'engage à financer à hauteur de 6 M€ les futures mesures d'accompagnement.

▪ l'accompagnement des pôles de compétitivité constitue une priorité forte de l'action de l'Etat dans le département

L'objectif est de développer de véritables pôles d'innovation dans 5 secteurs où excellence universitaire et masse critique industrielle se rejoignent : les transports terrestres, la nutrition-santé, le textile, les matériaux à usage domestique et les produits de la mer. Après l'émergence des premiers projets de R&D en 2006, l'année 2007 a permis à chacun des pôles d'esquisser une stratégie plus globale de développement, intégrant notamment les dimensions formation, mobilisation des PME et international.

▪ les documents d'urbanisme et déclarations d'utilité publique

En matière d'urbanisme, plusieurs chiffres significatifs permettent d'apprécier l'activité des territoires dans le département se présentent comme suit :

- 4 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) sont en cours de révision (anciens schémas directeurs), 4 en cours d'élaboration et 3 en projet. Ils concernent 410 communes soit 75,78 % de la population.
- 22 PLU ont fait l'objet d'une élaboration ou d'une révision au cours de l'année 2006 et 33 ont fait l'objet d'une modification approuvée.
- 19 cartes communales ont été approuvées (contre 7 en 2004, 10 en 2005 et 12 en 2006).

Le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme, prévoit une évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Au niveau départemental, les documents soumis à cette obligation sont les SCOT et les PLU susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'environnement.

30 dossiers de demandes de DUP ont été déposés cette année. 23 déclarations d'utilité publique ont été signées, ainsi que 16 arrêtés de cessibilité donnant lieu chacun à une ordonnance de transfert de propriété déclarée par le juge de l'expropriation.

la cohésion sociale

□ Le logement social :

Les projets de rénovation urbaine

Dans la région Nord Pas de Calais, le programme national de rénovation urbaine est mis en oeuvre dans le cadre d'une convention cadre engageant l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Région sur un programme d'investissement global de 3 milliards d'euros avec une participation financière ANRU de 930 millions d'euros et une contribution financière du Conseil Régional de 310 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, l'état d'avancement du programme national de rénovation urbaine dans le Pas-de-Calais est encourageant.

Trois nouvelles conventions pluriannuelles ont été signées en 2007 avec l'ANRU pour la rénovation :

- du quartier Beau Marais (secteurs Gauguin/Matisse et Marinot) à Calais ;
- de la cité des Camus et des quartiers Sud à Angres ;
- du quartier du Mont Liébaut à Béthune.

Deux protocoles de préfiguration des conventions pluriannuelles ont été élaborés pour la rénovation urbaine du quartier des Nouvelles Résidences sur le territoire des communes de Saint Nicolas les Arras et de Saint Laurent Blangy, et des quartiers Sud de Bruay-La Buisnière. Ces protocoles dont la signature interviendra dans le courant du 1er semestre 2008 permettront d'engager concrètement les premières opérations du programme de rénovation urbaine envisagé et de réaliser parallèlement les études complémentaires nécessaires pour renforcer la qualité du projet urbain.

Trois projets de convention pluriannuelle pour le

renouvellement urbain du quartier de la Grande Résidence à Lens, du quartier du Rotois à Courrières et des quartiers Calonne-Marichelles, Blum-Riaumont, Salengro- Jaures à Liévin, sont également en cours de finalisation.

La procédure de conventionnement des projets des 16 communes figurant en liste 1 de la convention cadre régionale est bien avancée en fin d'année 2007 puisque :

- huit projets sont déjà conventionnés ;
- trois sont en voie de conventionnement ;
- deux ont fait l'objet d'un protocole de préfiguration.

L'ensemble du programme dans le département représentera un volume global de démolitions et de reconstructions de 4 156 logements dont 340 logements miniers.

4 156
c'est le nombre de
logements concernés
par le programme de
démolition et de
reconstruction

Par ailleurs, au titre de l'année 2007, 3,5 M€ de crédits de paiement délégués au titre du Fonds d'Intervention pour la Ville (FIV) ont été consacrés au financement de 46 opérations d'investissement.

2,5 M€ ont en outre permis de financer 42 opérations subventionnées dans le cadre des grands projets ville (GPV) et des opérations de rénovation urbaine (ORU). L'Etat a ainsi pu en 2007 continuer à honorer les engagements qu'il avait contractés; le bilan dressé en fin d'année fait ressortir que 48 opérations restaient encore à apurer au titre du FIV et 10 au titre des GPV/ORU.

La production de logements

• Parc public -

Les objectifs fixés par le plan de cohésion sociale en matière de production de logements sociaux ont été comme les années précédentes, dépassés : 2 786 logements ont été financés en PLUS pour un objectif initial de 2 115. Par contre,



L'objectif fixé pour les PLAI (310) n'a pas été atteint avec seulement 138 PLAI financés.

• Parc privé -

L'effort engagé les années antérieures s'est poursuivi en 2007. L'enveloppe déléguée par l'ANAH -29,5 M€- a permis de financer la rénovation de 1924 logements miniers de la Soginorpa pour un montant total de 16,39 M€ et d'accorder des aides financières aux autres propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants pour la réhabilitation de 3 296 logements à hauteur de 12,61 M€.

Le dispositif de lutte contre l'Habitat indigne



Source www2.logement.gouv.fr

Ce dispositif a été mis en place en 2002 afin d'améliorer le repérage des logements indécents et accroître le nombre de dossiers aboutissant à la réalisation effective des travaux dans le cadre des négociations avec les propriétaires.

Au 31 décembre 2007, le guichet unique Eradication de l'Habitat Indigne a enregistré 3 584 dossiers (plaintes, questionnaires CAF, Relevés Observations Logements). Le bilan fait par ailleurs ressortir que dans près de 60 % des cas les travaux de mise aux normes des logements étaient réalisés.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce :

- au partenariat qui s'est développé entre les services de l'Etat (Préfecture, DDE, DDASS) le Conseil Général, les Collectivités Locales, les CAF, la MSA, les associations ;
- à la conclusion de protocoles de lutte contre l'habitat indigne avec la Communauté Urbaine d'Arras, les Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin et de l'Artois ;
- à la mise en oeuvre d'une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS-Insalubrité) avec le concours de la Communauté d'Agglomération de l'Artois pour traiter 90 logements insalubres en 4 ans. Dans ce cadre, deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) ont été mis en place, pour l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire (55 communes), et pour la lutte contre l'insalubrité dans certains quartiers des communes d'Auchel, de Béthune et de Bruay-la-Buissière.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, 29 arrêtés préfectoraux prononçant des interdictions temporaires ou définitives d'habiter ont été signés en 2007.

Mise en oeuvre du droit au logement opposable

La publication de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) a modifié substantiellement les dispositions du code de la construction et de l'habitation relative à l'attribution des logements locatifs sociaux. Ces modifications ont eu un impact sur le fonctionnement de dispositifs existants qui ont dû être revus pour rendre effectif ce droit. En effet, le Préfet est l'autorité publique responsable de la mise en oeuvre du droit au logement et de l'accueil en hébergement dans son département.

La loi DALO du 5 mars 2007 a modifié les dispositifs existants

La Commission de Médiation :

Le recours amiable s'exerce par saisine d'une

commission de médiation qui, conformément à l'article 7 de la loi susvisée a été créée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 et installée le 24 janvier 2008 auprès du représentant de l'Etat dans le département. Cette instance succède à la commission de médiation prévue par la loi du 29 juillet 1998, avec des modifications importantes quant à sa composition et à son rôle.

Son rôle est de valider ou non le caractère prioritaire et urgent des demandes en logement et hébergement qui lui sont adressées.

Pour chacun des demandeurs reconnus prioritaires par la commission de médiation et devant être logés d'urgence, le Préfet désigne ce demandeur, après avoir recueilli l'avis des maires concernés, à un organisme bailleur répondant à la demande et aux caractéristiques déterminées par la commission de médiation. L'attribution prononcée est imputée sur les droits à réservation du Préfet, gérés par l'Association régionale de l'Habitat (ARH) au travers d'une convention signée le 28 décembre 2007 qui met en oeuvre un dispositif expérimental de gestion et de suivi des publics prioritaires. Cet accord permet de saisir l'ARH qui sera chargée d'informer les bailleurs concernés et de proposer un logement aux personnes reconnues comme prioritaires par la commission de médiation. Elle doit permettre également de trouver des solutions de logement pour les publics potentiellement prioritaires au sens de la loi DALO avant tout passage en commission.

Le Conseil Général, en tant que copilote du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), a été associé afin d'être partie prenante de ce dispositif.

L'élaboration d'un nouveau plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2008-2012

Le PDALPD étant arrivé à échéance le 31 décembre 2005, l'Etat et le Conseil Général ont en partenariat avec les acteurs du logement élaboré le futur plan.

Le nouveau PDALPD a été présenté au comité de suivi du plan, le 18 décembre 2007, ainsi que le

bilan du plan arrivé à échéance en 2005. Le nouveau PDALPD sera adopté après sa mise en conformité avec le décret du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour les personnes défavorisées.

□ Les contrats urbains de cohésion sociale :

L'année 2007 a vu, avec la création de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (Acsé) et la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), une évolution importante du rôle de la Préfecture en matière de financement des actions dans le cadre de la politique de la ville.

Le traitement des dossiers de demande de subvention s'effectue désormais à l'aide des outils informatiques de l'agence, le Préfet étant délégué de l'Acsé dans le département. Ce traitement a nécessité un investissement important des agents du pôle de cohésion sociale de la Préfecture pour constituer le fichier des bénéficiaires des subventions et pour maîtriser les procédures administratives et comptables spécifiques de l'agence.

L'année 2007 a également été une année de transition pour l'élaboration des premières programmations financières dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau dispositif contractuel qui remplace les contrats de ville: les contrats urbains de cohésion sociale : huit CUCS ont été signés dans le Pas de Calais, qui concernent 44 communes et 92 quartiers.

8 CUCS ont été signés.

Ils concernaient

44 communes et

92 quartiers.

Dans ce cadre les projets concourant à la politique de la ville et au programme de réussite éducative ont été financés à hauteur de 9 M€.

□ L'égalité des chances :

La politique d'éducation prioritaire, qui constitue une priorité, s'articule autour des axes suivants :

La prévention de l'absentéisme

Pour l'année scolaire 2006-2007, l'Inspecteur d'Académie a adressé 1 040 avertissements aux familles qui ont conduit à 202 saisines du Procureur de la République.

Pour cette même période, le taux moyen départemental d'absences signalées en collège est de 1,55 % ; il est de 2,26 % dans les collèges classés en réseau d'éducation prioritaire.

A noter également qu'en application de la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 et dans le cadre du conseil départemental de prévention de la délinquance, a été mis en place un groupe de travail relatif à la prévention de l'absentéisme scolaire.

La lutte contre le décrochage scolaire

Le dispositif «démision impossible» a permis en 2007 à 534 jeunes en grande difficulté scolaire, voire en rupture, issus de 114 établissements de bénéficier d'un parcours individualisé et de découvrir ainsi des métiers et d'expérimenter une formation en alternance tout en demeurant élèves du collège.



Source DDJS

Le dispositif de classes-relais a accueilli au sein de 8 classes et d'un atelier relais, 139 jeunes en situation d'exclusion scolaire. L'objectif est de remotiver les élèves, en les faisant participer, hors du collège, à des activités dispensées en petits groupes et en favorisant ainsi leur retour ultérieur en classe.

Le dispositif de réussite éducative

27
villes ont intégré le
dispositif de réussite
éducative

L'année 2007 a été marquée par la montée en puissance du programme de réussite éducative : 5 nouvelles communes (Bully les Mines, Grenay, Longuenesse, Evin

Malmaison et Courcelles les Lens) se sont engagées dans la mise en place d'un projet de réussite éducative, ce qui porte à 27 le nombre des villes ayant intégré le dispositif de réussite éducative.

Un temps fort a également été l'organisation de réunions avec les coordonnateurs des programmes de réussite éducative (PRE), qui ont permis de faire le point sur les différents projets et les difficultés les plus récurrentes et de constituer un réseau.

En ce qui concerne les internats de réussite éducative, les internats d'Outreau et d'Henin-Beaumont créés en 2006 sont désormais bien sollicités. Le dispositif a été renforcé par la mise en place d'un internat externalisé en familles hébergeantes sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Artois.

L'accompagnement éducatif

Ce nouveau dispositif, qui s'adresse aux élèves volontaires des collèges du réseau de l'éducation prioritaire et du réseau ambition réussite (36 collèges dont 5 en ambition réussite) a été mis en place à la rentrée des vacances de Toussaint 2007, en s'appuyant sur les partenariats existants et les dispositifs locaux dont il est le complément.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement est organisé tout au long de l'année scolaire après la classe (de 16 heures à 18

heures) 4 jours par semaine.

Plus de 3 700 élèves sont inscrits dans ce dispositif qui privilégie trois domaines :

- l'aide aux devoirs et aux leçons
- la pratique d'activités sportives
- la pratique d'activités artistiques

□ Emploi :

Les contrats aidés

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, 10 776 CAE ont été signés soit 116 % de l'objectif et 4 901 Contrats d'Avenir, soit 132 % de l'objectif fixé, soit un total de 15 677 contrats aidés. En 2006, ces chiffres étaient de 10 604 CAE et de 4 738 CA, soit 15 342 contrats aidés.

L'objectif des Contrats Initiative Emploi reste annuel avec 1 392 contrats soit 116 par mois. Au 31 décembre 2007, 1 087 CIE étaient signés soit 78 % de l'objectif annuel.

Le développement de l'emploi des jeunes:

La région Nord- Pas-de-Calais a signé le 24 mai 2005 avec l'Etat le protocole d'accord-cadre et le contrat d'objectifs et de moyens prévoyant l'augmentation de 40 % des contrats d'apprentissage en 5 ans.

L'objectif des contrats de professionnalisation pour l'année 2007 est de 4 940. Fin décembre 2007, 3 084 contrats ont été signés soit une progression de 10 % par rapport à 2006.

On note une hausse de 20 % de contrats d'apprentissage validés en 2007 : 4 724 au lieu des 3 933 en 2006.

L'objectif de contrats jeunes en entreprise (SEJE) est de 2 280 pour l'année 2007. Le nombre d'entrées en SEJE en 2007 est de 1 469 soit une importante progression (+ 41 %) par rapport aux entrées réalisées en 2006. En 2008, le dispositif SEJE sera supprimé au profit du CIE dont l'accès est désormais largement ouvert aux jeunes.

L'insertion par l'Activité Economique

Elle recouvre désormais 8 entreprises de travail temporaire d'insertion, 23 entreprises d'insertion, 34 associations intermédiaires, 50 structures porteuses d'ateliers et de chantiers d'insertion, pour un total de plus de 2 500 postes d'insertion hors associations intermédiaires.

Le financement de l'Etat, hors contrats aidés, s'établit à 6,1 M€ en 2007.

Les Services à la Personne

La croissance du secteur perdure en 2007. La mise en place des mesures destinées à favoriser ce développement, issues de la loi du 26 juillet 2005 pour le développement des services à la personne, et le partenariat avec le Conseil Général, ont permis d'accompagner ce développement pour aboutir à l'agrément de 177 associations, 18 CCAS, 45 entreprises.

L'aide à la création d'entreprises

La simplification du dispositif d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) intervenue au 7 juillet 2007 a permis de constater un développement accru des créations d'entreprises.

L'examen du volume des demandes ACCRE et EDEN corrobore ce constat (2 025 dossiers de création au titre de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises, et 320 dossiers d'avance remboursable au titre de l'encouragement au développement d'entreprise nouvelle).

Les Maisons de l'Emploi

Trois Maisons de l'Emploi conventionnées en 2006 et 2007 sont en activité sur les territoires du Pays d'Artois, de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Elles constituent un cadre propice pour la définition et la conduite partagée et concertée d'actions collectives en faveur de l'emploi adaptées aux caractéristiques et problématiques du territoire.

□ L'accès aux soins et la prise en compte du handicap

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la réalisation du PRIAC qui fixe les perspectives de développement de l'offre de structures.

En ce qui concerne l'équipement en places d'hébergement pour les personnes âgées, la dotation départementale 2007 arrêtée par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie représente un total de 93 746 284 €. Outre les moyens nécessaires au fonctionnement courant des établissements et services, elle intègre les mesures nouvelles de création de places conformes aux orientations du PRIAC : 415 places d'EHPAD, 205 places de SSIAD, 15 places d'accueil de jour et 24 places d'hébergement temporaire.

S'agissant des structures pour personnes handicapées, 267 places nouvelles ont été ouvertes et 312 places étaient en cours d'installation en 2007.

La politique de lutte contre les conduites addictives

En 2007, 460 000 € de crédits MILDT (mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) ont été attribués pour soutenir 66 projets, avec la participation des collectivités locales et l'implication de services déconcentrés. Les actions de prévention primaire en milieu scolaire, centres sociaux, hôpitaux ou autres structures associatives ont représenté 33 % des dépenses. La coopération avec l'inspection Académique du Pas-de-Calais a permis de développer des compétences au sein des établissements scolaires, notamment par la formation d'enseignants.

Si les actions d'information et de sensibilisation fonctionnent plutôt bien avec une bonne participation des familles, la mise en place d'actions spécifiques à destination des malades reste difficile.

S'agissant des injonctions thérapeutiques, des difficultés sont rencontrées pour la prise en

charge des soins des jeunes sous main de justice sans couverture sociale alors que les coûts des examens de santé sont élevés et que les moyens financiers restent limités. Une nouvelle convention départementale d'objectifs (CDO) a été signée en 2007 pour 3 ans. L'articulation avec les services judiciaires est à renforcer pour une meilleure orientation des personnes sous main de justice vers les soins.

- Plan départemental de prévention de l'alcoolisme et de la consommation excessive d'alcool

L'année 2007 a été marquée par la mise en place de groupes de travail en vue de l'élaboration du plan.

En effet, le département du Pas-de-Calais est l'un des départements les plus touchés de France par les conséquences d'une consommation excessive d'alcool. Des efforts importants ont été réalisés dans la prévention de cette consommation par divers acteurs, qui ont permis de faire régresser le taux de mortalité par alcoolisme, cirrhoses alcooliques, cancers des voies digestives de près de 40 % depuis 1981.

Toutefois, la situation n'est pas encore satisfaisante et nécessite l'intensification de l'action engagée.

Les travaux des groupes de travail se poursuivront en 2008 pour aboutir à un plan départemental partagé par tous les acteurs qui luttent contre l'alcoolisme.

□ Autres thèmes de la cohésion sociale

Le schéma départemental des gens du voyage

Dans le Pas-de-Calais, le schéma départemental des gens du voyage a été publié le 17 avril 2002. L'avenant concernant la localisation des aires de grand passage a été publié le 8 août 2003.

Le schéma prévoit la réalisation de 49 aires d'accueil pour un total de 1 113 places et 8 aires de grand passage représentant 1 180 places.

En 2007, 5 opérations ont été engagées pour la création de 80 places de grand passage, 47 places de court et moyen séjours et 39 places de long séjour, ce qui représente un montant total de 997 783,5 €.

Au 31 décembre 2007, 11 aires de long séjour, 2 aires de grand passage et 5 aires de court et moyen séjours sont ouvertes soit un total de 732 places.

La révision du schéma, qui doit intervenir 6 ans après sa publication, sera engagée en 2008.

Les expulsions locatives

o les assignations :

Le nombre d'assignations déposées en 2007 est de 2 516. L'arrondissement d'Arras n'a pas connu de diminution malgré le transfert de plusieurs communes sur les arrondissements de Lens et de Montreuil. Le volume des assignations a également progressé sur les arrondissements de Boulogne, Lens, Montreuil et St Omer.

o commandements de quitter les lieux:

Le nombre de commandements de quitter les lieux notifiés a progressé de 10 % avec une forte augmentation pour les arrondissements de Calais et Lens.

o les concours de la force publique :

Le nombre de concours de la force publique accordé a, en revanche, diminué de 27.

En 2007, 1 289 commandements de quitter les lieux ont donné lieu à 760 demandes de CFP. 274 décisions ont accordé le concours de la force publique soit une diminution de 9 % par rapport à l'année 2006. 53,5 % des CFP accordés ont abouti à une libération des lieux avant l'intervention de la police.

o l'indemnisation:

Le montant total des indemnités versées est de 1 073 992 euros soit sensiblement le même montant qu'en 2006 (1 085 901,56 euros)

Les harkis :

Les années 2006 et 2007 ont été marquées par la continuité. En effet, les mesures prises en faveur des harkis, contenues dans la circulaire du 16 août 2005 prendront fin au 31 décembre 2009. Il s'agit en l'occurrence : de l'aide à l'amélioration et à l'acquisition d'un logement pour la première génération, des bourses scolaires et universitaires, des mesures concernant la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi, des secours liés au désendettement immobilier, de l'aide aux projets de développement et des subventions aux associations.

Au cours de l'année 2007, la Mission Interministérielle aux Rapatriés a alloué une enveloppe globale de 17 380 €, dont 14 746,83 € ont été utilisés de la manière suivante :

- o 1 dossier amélioration de l'habitat : 7 622 € ;
- o 11 dossiers de bourses scolaires et de formation : 7 124,83 €.

A cette somme, s'ajoutent les crédits d'un montant de 922 055,75 € attribués à la Direction Départementale de l'Office National des Anciens Combattants chargée depuis septembre 2002 de la gestion des mesures dites pérennes, à savoir les allocations de reconnaissance aux supplétifs et à leurs veuves et les aides spécifiques aux conjoints survivants.

Le revenu de solidarité active (RSA)

La loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) a modifié le cadre des expérimentations locales instituées par l'article 142 de la loi de finances pour 2007 en remplaçant ces expérimentations législatives et réglementaires dans la perspective de la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) au profit des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Dans ce cadre, la candidature du département du Pas-de-Calais a été retenue et le Conseil Général a été autorisé, par décret du 26 décembre 2007, à participer à l'expérimentation du RSA à compter du 1^{er} janvier 2008 au profit des bénéficiaires du RMI sur trois territoires : l'Arrageois, le Ternois et le Montreuillois.

A la même date, sera expérimenté le RSA au profit des allocataires de l'allocation de parent isolé (API).

L'Etat a veillé à ce que cette expérimentation soit conduite en parfaite cohérence avec celle menée par le Conseil Général.

En outre une attention particulière est portée à l'accompagnement des allocataires de l'API bénéficiaires du RSA. En effet, au delà de l'insertion par l'emploi, qui est l'objet central du RSA, l'esprit de l'expérimentation consiste à les faire bénéficier des mesures relatives au logement, à la santé, à l'éducation de leurs enfants pour qu'ils aient les meilleures chances d'une insertion complète et durable dans la vie sociale.

la sécurité et la protection des populations

□ La situation en matière de lutte contre la délinquance s'améliore de manière régulière dans le temps

Une tendance à la baisse continue pour la délinquance générale

Pour la sixième année consécutive, le Pas-de-Calais a connu en 2007 une baisse de la délinquance générale : elle a reculé de 1,58 %.

La délinquance générale a baissé en 2007 pour la 6^{ème} année consécutive

Depuis 2002, son recul s'établit à plus de 13 %. Cette baisse s'est opérée au cours des six dernières années, trois fois plus vite dans le Pas-de-Calais qu'au niveau national.

Mais des nuances doivent être apportées à ce panorama d'ensemble ; trois traits saillants de cette délinquance méritent à ce titre d'être distingués :

- tout d'abord, la délinquance de voie publique représente moins de la moitié des infractions constatées (40 %). En revanche, la criminalité organisée et la délinquance spécialisée occupent une place modeste.
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent près du sixième des infractions. Cela ajoute au sentiment d'une délinquance non organisée, mais dont les conséquences sur les personnes peuvent être importantes.
- les infractions non apparentes révélées par l'activité des services équivalent au septième des infractions constatées. Elles attestent d'une problématique particulière au département (l'immigration clandestine rencontrée dans le Calaisis) et de l'activité des services.

La physionomie générale de la délinquance

Elle a tendance à se redessiner sous le double

effet de la diminution de la délinquance de voie publique et de l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

En effet, si le premier poste de délinquance demeure la délinquance de voie publique, celui-ci régresse sensiblement : - 8 % de faits constatés en 2007 par rapport à 2006, et une part relative dans la délinquance générale qui évolue sur cette même période de - 3 %.

Mais, délinquance de voie publique mise à part, deux grandes évolutions sont à relever :

- la hausse assez nette des atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées, nettement plus forte en zone de gendarmerie qu'en zone de police. Les atteintes à l'intégrité physique, occupent désormais la deuxième place dans les faits de délinquance constatés.
- l'augmentation des infractions révélées par les services. Elle reflète l'orientation et l'efficacité des services de police et de gendarmerie.

La délinquance des mineurs : son augmentation et son évolution vers la violence

A première vue, le nombre de mineurs mis en cause a diminué de près de 18 % en 2007 par rapport à 2006, pour s'établir, en valeur absolue, à 6 505 mineurs.

Mais cette réalité ne doit pas cacher que le nombre des mineurs mis en cause dans de grandes catégories d'infractions augmente, et que les mineurs sont davantage impliqués dans la commission de violences.

En revanche, la criminalité organisée et la délinquance spécialisée ont largement diminué dans le département du Pas-de-Calais. Les vols à main armée sont en nette diminution. La part des mineurs interpellés pour usage de produits stupéfiants, en augmentation constante, a progressé de 9 % en 2007.

Une lutte permanente contre la délinquance routière

L'insécurité routière représente un volet d'action prioritaire des forces de l'ordre. Il apparaît que 25 % des accidents mortels sont imputables à une vitesse excessive ou non adaptée et que dans 38 % des accidents mortels, les conducteurs responsables étaient en alcoolémie positive.



Source Préfecture

300 819 dépistages d'alcoolémie ont été pratiqués en 2007 : le pourcentage de dépistages positifs est passé de 2 % à 2,38 %. Cette augmentation de l'alcoolisation des conducteurs contrôlés démontre la nécessité de poursuivre la lutte dans ce domaine

2007

fût l'année la moins meurtrière sur les routes du Pas-de-Calais depuis 1973

Au total, l'année 2007 aura été la moins meurtrière sur les routes du Pas-de-Calais depuis 1973 (86 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route ; elles étaient 91 en 2006, et 107 en 2005).

Une situation particulière en matière de lutte contre l'immigration irrégulière

Le Pas-de-Calais connaît une situation particulière en matière d'immigration clandestine en raison de l'existence des liens transmanche. La pression migratoire n'a pas baissé, et l'activité des services de la DDPAF a continué à croître (26 453 étrangers en situation irrégulière interpellés en 2007 contre 23 445 en 2006) particulièrement dans la ville de Calais et

sur le port. Les camions sont le vecteur privilégié des migrants, en hausse de 34 %.

1000 personnes interpellées s'avéraient positives dans la borne Eurodac (demande d'asile). 333 ont été renvoyées dans le pays où la demande a été formulée. 73 personnes ont bénéficié de l'aide au retour volontaire contre seulement 22 en 2006.

Au total, 1 319 mesures d'éloignement ont été exécutées.

La mise en oeuvre du dispositif de prévention de la délinquance

La démarche de prévention de la délinquance, telle qu'elle résulte de la loi du 5 mars 2007, a été engagée dans le département.

A ce titre, le Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a été installé le 17 octobre.

Ce Conseil, réorganisé conformément à la réforme des commissions administratives initiée par les décrets des 7 et 8 juin 2006, comporte pour être efficace un nombre limité de membres (44) parmi lesquels les services de l'Etat sont minoritaires, au profit :

- o d'une représentation plus large des élus (Conseil Général, Maires, établissements publics de coopération intercommunale) qui disposent de 16 sièges
- o d'une représentation diversifiée de la société civile (14 sièges).

Le Plan départemental de prévention de la délinquance pour la période 2007 / 2008 a été adopté au terme de la cette réunion du Conseil.

Dans le même esprit d'efficacité, il a été prévu que société civile et élus soient le plus étroitement possible associés aux cinq groupes de travail rattachés au Conseil Départemental ; il s'agit :

- o du comité absentéisme scolaire ;
- o du comité de lutte contre la drogue et la toxicomanie ;

- o du comité de coordination de la prévention des violences ;
- o du comité de sécurité routière ;
- o de la cellule départementale de lutte contre les sectes.

Tous ont engagé leurs travaux.

□ Le maintien d'un niveau élevé de service en matière de protection des populations

L'activité de sécurité civile

Concernant l'activité opérationnelle, l'année 2007 a encore connu 351 événements significatifs de sécurité civile dont 6 pour événements météorologiques caractérisés. Toutefois, cette activité reste en deçà des années 2002 à 2005.

■ Catastrophes Naturelles :

Au chapitre des déclarations de catastrophes naturelles, on note :

- o 9 épisodes d'inondations et coulées de boue qui ont conduit à 24 avis favorables et à 9 avis défavorables à la reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle par la commission centrale



La Biette à Divion, juillet 2007
Source DDE 62

- o 8 épisodes de mouvement de terrain qui ont conduit à 2 avis favorables et 6 défavorables. 3 dossiers sont encore en cours d'étude
- o 2 épisodes pour phénomènes liés à l'action de la mer qui ont conduit à 2 avis favorables.

Concernant le dossier de la sécheresse de 2003, la situation de l'aide exceptionnelle s'établit comme suit :

Total des aides proposées :	7 059 973,26 €
Montant déjà versé :	4 477 707,79 €
Montant restant à verser :	2 582 039,47 €

■ Déménagement :

L'activité du centre interdépartemental de déminage a encore été soutenue en 2007 avec un total de 2127 demandes d'interventions satisfaites pour un tonnage de munitions ramassées s'élevant à 78,35 tonnes pour les engins à chargement conventionnel et 3,55 tonnes pour les engins à chargement spéciaux. Les démineurs de la sécurité civile ont par ailleurs participé à 1 opération de sécurité et 9 opérations sur objets suspects.

■ Planification des secours

Les Plans de Gestion d'une Canicule Départementale et «Grand Froid» ont été actualisés

■ Les exercices et entraînements

Le pôle sécurité de la Préfecture a participé et/ou organisé 9 exercices civils ou civilo-militaires.



Exercice plan rouge au stade Bollaert à Lens
Source Préfecture

▪ Suivi opérationnel

Le pôle sécurité de la Préfecture a assuré le suivi opérationnel de nombreuses manifestations de grande ampleur telles que l'Enduropal, le 90^e anniversaire de la bataille d'Arras, les 3 matchs de coupe du monde de Rugby à Lens, les 4 jours de Dunkerque, la route du Louvre, et différents concerts.



Coupe du Monde de Rugby à Lens – R Recule

La sécurité des Etablissements Recevant du Public

La sous-commission ERP/IGH suit 195 établissements de première catégorie et un immeuble de grande hauteur (IGH), sans tenir compte des cellules des centres commerciaux et des établissements rattachés. Elle a prononcé 141 avis en 2007 en matière de sécurité incendie : 89 étaient favorables, 52 étaient défavorables. 89 visites périodiques et 27 visites avant ouverture ont été réalisées.

L'agrément des organismes de formation E.R.P. a donné lieu à l'instruction de deux dossiers de demandes de modification d'agrément, répondant aux critères définis par l'arrêté du 2 mai 2005 relatif au Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.). Quatre agréments ont été délivrés suite à l'instruction de ces dossiers.

L'information préventive

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention

des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages a instauré une obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques technologiques et naturels affectant un bien immobilier situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Le 15 février 2006, pour 497 communes concernées par cette mesure, un lien internet a ainsi été créé sur le site de la DDE du Pas-de-Calais, donnant accès à l'ensemble des dossiers communaux. Ce site internet a rencontré un réel succès (à titre d'illustration, l'on y a comptabilisé plus de 6 000 connections pour le seul mois de décembre 2007).

L'année 2007 n'a pas connu d'événement climatique exceptionnel comme cela a pu être le cas en 2005 et 2006, mais des inondations très localisées ont toutefois conduit les services de l'Équipement à élaborer, pour une cinquantaine de communes, les rapports de demande de reconnaissance en l'état de catastrophes naturelles.

Par ailleurs, près de 200 actions de mise à disposition des services de l'État ou des particuliers de données relatives aux risques ont été menées par la DDE en 2007.

La prévention des risques naturels et technologiques

▪ Les plans de prévention des risques naturels (PPR)

Au 31 décembre 2007, 42 communes ont un PPR opposable.

Les PPR Inondations de Mazingarbe et Loison-sous-Lens ont été approuvés en septembre 2007. Le PPR inondations de l'Aa supérieure, qui concerne 30 communes, a fait l'objet de la consultation officielle avant enquête publique au 4^e trimestre 2007.

Le PPR de la Lawe a fait l'objet de réunions de concertation avec les communes durant le 2^e semestre 2007 pour présenter les résultats de l'enquête publique.

Les études relatives au PPR de Libercourt ont été

poursuivies.

Les études ou les procédures des PPR littoraux (côtes basses) ont été poursuivies par le SMBC. Le PPR Falaises a été approuvé au 3ème trimestre 2007.



Audresselles
Source DDE 62

▪ Les risques technologiques :

Rappelons que l'objectif des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est à la fois de réduire les risques à la source, de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé, de mieux encadrer l'urbanisation future, et de favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes.

Le PPRT expérimental des établissements classés SEVESO des entreprises Grande Paroisse et Société Artois Vinyle à Mazingarbe, élaboré par la DRIRE et la DDE, a été approuvé le 20 mars 2007.

Le 23 mai 2007, c'est le PPRT de Croda Uniquema à Chocques qui a été prescrit et l'étude des enjeux a été validée avec les membres du groupe de travail en septembre 2007. Un programme d'investigations complémentaires a été préparé. 4 PPRT ont été également engagés pour anticiper la prescription, notamment dans le Calaisis et l'Artois.

L'actualisation des périmètres de maîtrise de l'urbanisation a été poursuivie autour des établissements SEVESO ou assimilés, dans

l'attente des PPRT correspondants.

Par ailleurs, concernant les industries utilisant de l'ammoniac, l'action de la DRIRE a consisté à leur demander, lorsque ce gaz toxique et mortel est utilisé comme liquide frigorigène, d'étudier les substitutions possibles. En 2007, un programme d'inspections inopinées a porté sur 11 installations du département, et a mis en évidence un certain nombre de non conformités qui ont conduit à proposer 5 arrêtés préfectoraux de mise en demeure.

Pour ce qui concerne les 5 Silos à Enjeux Très Importants (SETI) du département, l'Inspection a porté son effort sur la mise en place de mesures de réduction du risque. Par ailleurs, une campagne d'inspections inopinées a été réalisée sur les SETI du Pas-de-Calais et a permis de constater une amélioration de la maîtrise de l'empoussièrement.

Concernant les dépôts d'engrais, il n'en subsiste dans le Pas de Calais que 9 soumis à autorisation, qui ne stockent plus d'engrais sujets à décomposition auto-entretenu. Dans l'attente de la révision des textes réglementaires à leur sujet, la DRIRE a proposé l'encadrement de la majorité de ces sites par arrêtés préfectoraux afin de poursuivre la réduction des risques présentés par ces sites.

S'agissant des Plans d'Opérations Internes (POI), une opération de contrôle a été réalisée sur un site Seveso seuil haut en dehors des heures habituelles d'ouverture, afin de vérifier, sur un scénario fictif d'incendie d'un feu de cuvette, que tous les moyens et procédures nécessaires pour combattre un incendie en dehors des périodes habituelles de présence du personnel étaient bien opérationnels. Ce contrôle a montré que dans l'ensemble, le plan d'opération interne était applicable dans des délais raisonnables

Les polices de l'environnement

L'activité environnement industriel sol-sous-sol regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines et d'inspection du travail dans les carrières.

Les missions principales sont la prévention des risques accidentels ou chroniques, pour les

personnes et l'environnement. Dans le Nord Pas de Calais, 65 inspecteurs des installations classées (équivalents temps plein) de la DRIRE réglementent et contrôlent 1 720 sites soumis à autorisation, dont 735 dans le Pas-de-Calais (19 sites Seveso seuil haut, 12 sites Seveso seuil bas).

En 2007, 42 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites du Pas-de-Calais. Ces prescriptions sont contrôlées : l'inspection des installations classées a mené 461 inspections dont 26 inspections renforcées (7 carrières, 19 sites Seveso seuil haut), 129 approfondies et 306 courantes et rapides. L'Inspection a diligenté 273 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année. Les relations avec les MISE et les services de police de l'eau ont été approfondies au travers de 4 inspections croisées en 2007. 5 inspections communes entre l'Inspection des Installations Classées et l'Inspection du Travail ont été organisées cette même année, dans le cadre d'un protocole d'échanges signé en 2005.

l'environnement et le développement durable

□ Les énergies renouvelables sont un atout pour le département

Application d'une politique de développement de l'éolien cohérente :

Afin d'assurer la cohérence des décisions relatives aux Zones de Développement de l'Eolien et aux permis de construire, un pôle de compétence dénommé POLEOL a été mis en place. Animé par la DDE, y participent notamment, outre la préfecture, la DIREN, le SDAP et la DDE.

Le département du Pas de Calais est l'un des premiers départements de France au regard des projets de construction d'éoliennes. Ainsi, sur un potentiel cumulé théorique d'environ 1600 MW, 205 éoliennes pour une puissance totale de 382 MW sont actuellement autorisées dans le Pas-de-Calais.



*Eoliennes à Fauquembergues
Source Préfecture*

En 2007, 45 permis de construire pour 55 éoliennes soit une puissance de 117,90 MW ont été délivrés et 41 permis pour 44 éoliennes soit 92 MW ont été refusés. A ce jour, 32 projets pour 206 éoliennes soit 449,55 MW sont en cours d'instruction.

Compte tenu de la sensibilité de certaines parties du territoire du département en matière de paysage et d'espaces naturels, l'Etat s'est attaché à se donner les moyens d'un développement raisonné de l'éolien. C'est dans cette perspective que les premiers schémas de développement de l'éolien ont été élaborés : Pays du Ternois, Artois, 7 Vallées, Audomarois et Montreuillois.

L'année 2007 aura de plus été marquée par la mise en place des premières zones de développement de l'éolien (ZDE) en application de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France.

Ainsi, 9 zones de développement de l'éolien ont été créées par arrêtés préfectoraux du 15 janvier 2007 dans le pays du Ternois et 3 ont été refusées (2 pour le Ternois et 1 pour la Communauté de Communes de l'Artois).

9
Zones de développement de l'éolien ont été créées en 2007

A ce jour, 6 structures ont déposé des demandes pour 27 ZDE (la Communauté de Communes de l'Atrébatie, la Communauté d'Agglomération de l'Artois, la Communauté de Communes de Pas-en-Artois, le Pays des 7 Vallées, le Pays Maritime et Rural du Montreuillois et le Pays de Saint-Omer).

□ La protection des sites

Le Pas de Calais compte 37 sites classés (23 pour leur caractère pittoresque et historique, 7 pour leur caractère paysager, les autres pour leur intérêt archéologique ou géologique) et 19 sites inscrits, 6 pour leur caractère pittoresque et historique, 12 pour leur caractère paysager.

Natura 2000 :

▪ La Directive « habitats »

En ce qui concerne la Directive « habitats », 19 sites d'importance communautaire représentant 8 728 ha soit 1,3 % du territoire du Pas-de-Calais (y compris domaine marin) ont été désignés par la Commission Européenne et sont en cours d'être transposés en droit français sous la dénomination « zones spéciales de conservation ».

Actuellement 2 sites ont fait l'objet d'un arrêté ministériel de transposition le 13 avril 2007. Il s'agit de :

- « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta du Sud du Boulonnais »
- « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ».

Un complément (90 ha) au site de 97 ha « Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littoral » a été transmis à l'Union Européenne en février 2007 par le MEDD, après concertation et consultation, pour assurer la conservation de l'espèce Ache rampante.

L'outil local mis en place pour l'application de ces directives est le document d'objectifs (DOCOB). Il permet de proposer un programme technique et financier d'actions contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires. Il bénéficie de crédits d'accompagnement de l'Etat et des fonds européens.

*7 DOCOB sont achevés dans le Pas de Calais :

Dans le cadre de ces DOCOB, des contrats NATURA 2000 ont été signés en 2007 pour les sites suivants :

- « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrow/St-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil », le Conservatoire des Sites Naturels a été désigné comme opérateur de ce DOCOB et a

signé un contrat. Un avenant au contrat de 2006 a été signé en 2007.

- « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la Cuesta Sud du Boulonnais ». Ce site a fait l'objet d'une coopération entre le Parc Naturel Régional, EDEN 62, la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété forestière. 3 contrats ont été signés.
- « Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse ». Le PNR et EDEN 62 sont co opérateurs. Un contrat a été signé en 2007.

*3 DOCOB sont engagés :

- « Marais de la Grenouillère ». Le Conservatoire des Sites Naturels a été désigné comme opérateur. Le Maire d'Auchy les Hesdin préside le comité de pilotage.
- « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ».
- « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie ».

Les comités de pilotage de ces 2 derniers sites ont été créés par arrêtés préfectoraux du 29 mai 2007. Le Président de l'Institution Interdépartementale d'Aménagement de la Vallée de l'Authie a été désigné en tant qu'opérateur.

Les concertations ont par ailleurs été engagées en 2007 pour lancer les DOCOB des sites suivants :

- « Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guines ». Le comité de pilotage a été créé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2007. L'opérateur est le Parc Naturel Régional.
- « Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas Boulonnais ».

Le comité de pilotage a été créé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2007.

Les concertations ont également été engagées en 2007 pour lancer la cartographie du site « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen ».

*6 DOCOB «habitat» restent à engager, ils concernent les sites suivants :

- «Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine maritime picarde»,
- «Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrières-littorale »,
- «Coteau de Dannes et Camier »,
- «Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord atlantique du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'A »,
- «Prairie, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versant »
- «Forêt Tournehem et pelouses de la cuesta du Pays de Licques».



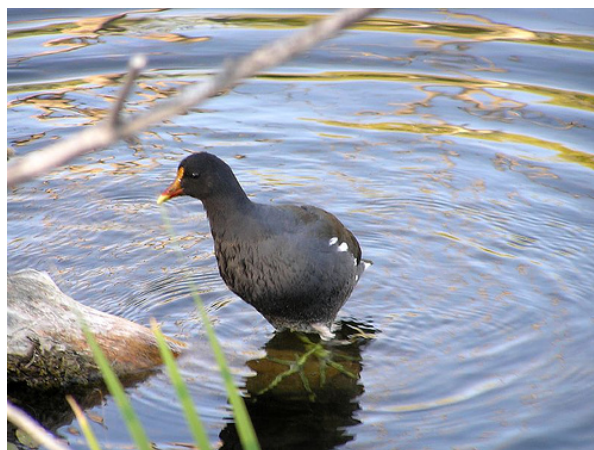
Audomarois
Source Préfecture

■ La directive «oiseaux»

En ce qui concerne la Directive «oiseau», il existe désormais six zones de protection spéciale (ZPS) dans le département, représentant 15 569 ha, soit 2,3 % de la surface du département (y compris domaine marin), chiffre à comparer au pourcentage national qui est de 8,24 % du territoire en ZPS.

L'élaboration du DOCOB du site du Platier d' Oye a débuté en 2007.

Des concertations sont en cours (fédération de chasse, SAGE, conservatoire des sites, commune de Merlimont) pour lancer éventuellement le DOCOB du marais de Balençon.



Source Préfecture

Les DOCOB «oiseaux» restant à engager concernent les sites suivants :

- «Estuaire de la Canche»,
- «Cap Gris Nez»
- «Marais Audomarois»
- «Dunes de Merlimont»

■ Le réseau Natura 2000 en mer

Des premières réunions de travail sur la collecte de données scientifiques ont eu lieu à l'échelle de la façade maritime. La concertation devrait débuter après le bilan des connaissances et la définition de périmètres d'étude des sites. Une instruction interministérielle a été adressée aux préfets à l'été 2007 concernant les modalités de concertation et de consultation qui seront à mener d'ici mi 2008. Une première réunion de présentation des projets de périmètre pour les régions Nord/Pas-de-Calais et Picardie s'est tenue à Boulogne sur Mer le 26 octobre 2007. Pour le Pas de Calais, 4 sites sont concernés :

- 2 sites marins : «Dunes hydrauliques du détroit de Pas-de-Calais» et «Récifs de Gris-Nez et Blanc Nez»
- 2 sites «mixtes» : «Baie de la Canche et Couloir des 3 estuaires»(création) et «Cap Gris Nez»(extension)

Par lettre en date du 14 décembre 2007, le Préfet du Pas-de-Calais a désigné la DIREN en tant que service instructeur en vue de mener la concertation sur les 2 sites mixtes, le Préfet maritime se chargeant de l'instruction des sites marins.

Réhabilitation du site des 2 caps pour favoriser son attractivité : Opération Grand Site des 2 Caps

L'opération Grand Site des deux caps est entrée en phase opérationnelle. En fonction des données recueillies lors de l'analyse diagnostic du site (état des lieux des dysfonctionnements, paysages, milieux naturels, économie, histoire...) un programme d'aménagement et de réalisation a été établi et un budget d'intervention d'environ 7 M€ a été programmé au niveau régional de la façon suivante : Fonds européens (FEDER) 3,5 M€, Etat (DIREN) 0,15 M€, Conseil Régional 1,75 M€, Conseil Général du Pas de Calais 1,74 M€.



Cap Blanc Nez
Source DIREN Nord – Pas-de-Calais

La déclaration d'utilité publique a été prononcée par arrêté préfectoral du 11 juillet 2006. Suite aux enquêtes publiques conjointes qui se sont déroulées du 04 janvier au 19 février 2007, la décision ministérielle autorisant les travaux en site classé dans le cadre de la première phase du programme d'aménagement sur le territoire des communes de SANGATTE, ESCALLES, AUDINGHEN TARDINGHEN et AMBLETEUSE a été signée le 9 mai 2007.

Les récépissés de déclarations au titre de la loi sur l'eau relatifs au rejet des eaux pluviales des aires d'accueil ont été délivrés en décembre 2006 et janvier 2007. L'arrêté relatif au rejet d'eaux pluviales liés à l'aménagement de l'aire d'accueil de Haute Escalles a été signé le 28 novembre 2007.

Cette réhabilitation présente un caractère exemplaire tant pour la préservation du site que pour l'accueil des touristes.

Réserves naturelles nationales:

Dans le département du Pas de Calais, la réserve naturelle du Platier d'Oye, d'une surface de 391 ha, est notamment caractérisée par son patrimoine avifaunistique (153 espèces d'oiseaux recensées dont 47 nicheuses). Elle est inscrite en totalité en zone de protection spéciale au titre de la directive «Oiseaux». Sa gestion est confiée au Syndicat Mixte EDEN 62. Lors de la réunion du comité de gestion de la réserve naturelle du Platier d'Oye, le plan de gestion 2007-2016 et le bilan d'activité de l'année 2007 ont été validés.

La réserve naturelle de la baie de Canche, d'une surface de 505 ha est inscrite en zone de protection spéciale au titre de la directive «Oiseaux». Sa gestion est confiée au syndicat mixte EDEN 62. La composition du comité consultatif a été renouvelée par arrêté préfectoral du 5 avril 2007.

Deux projets de réserves naturelles nationales, initiés par les collectivités territoriales, ont reçu un avis favorable du comité permanent du conseil national de la protection de la nature (CNP). Il s'agit du site de la «grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa» et du site du «Romelaère», situés dans la région de Saint-Omer. Les projets de décrets de création de ces futures réserves ont été soumis aux membres du conseil national de protection de la nature le 16 janvier 2007. Ils ont reçu un avis favorable.

□ Poursuite du développement d'une politique concertée de l'Eau : une richesse que l'Etat met en valeur

La Police de l'Eau

Les efforts engagés en matière d'encadrement des systèmes d'assainissement collectif (stations d'épuration) dans le cadre de la directive européenne «Eaux Résiduaires Urbaine» de 1991

ont été poursuivis. 5 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été pris.



Source Préfecture

Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, des actions se poursuivent : le nombre d'alertes pour pollutions microbiologiques de l'eau distribuée a diminué : 1,03 % de la population a été concernée par 10 alertes en 2007.

De plus, les travaux engagés avec la MSA continuent afin de mettre en place un outil pédagogique destiné aux élèves des écoles agricoles pour les sensibiliser à une bonne utilisation des pesticides permettant la préservation de la qualité de l'eau

Le suivi des procédures d'instauration des Périmètres de Protection de Captages est désormais assuré par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) depuis le 1^{er} janvier 2007.

Sur 300 sites exploités, 230 sont protégés, 30 protégeables sont en cours de protection et 40 sites sont non protégeables. En 2007, 13 enquêtes publiques ont été lancées, 14 arrêtés préfectoraux de protection de captages et 11 arrêtés de non protégeabilité ont été pris.

Une note de principe sur la non protégeabilité de certains captages a été présentée au CODERST en fin 2007 afin de prolonger en 2008 et 2009 les actions de non protégeabilité de certains sites.

En 2007 :

35 arrêtés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été pris.

2 arrêtés d'opposition à une opération soumise à

déclaration ont été également signés.

Les eaux de baignade : le recensement des sites de baignade en mer et en eau douce en application du décret n°2007-983 du 15 mai 2007 et de ses textes d'application a été engagé en 2007. Il devrait aboutir à l'élaboration de la liste officielle des sites de baignade en 2008.

Enfin, une plaquette d'information sur la problématique de l'eau élaborée par la DDAF et l'Association des maires du Pas-de-Calais a été largement diffusée en direction des communes.

Outil de la politique de l'eau : Les Schémas d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Les procédures de mise en place des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Artois Picardie se poursuivent. Outil de planification, le SAGE définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Elaboré collectivement, pour un périmètre hydrographique cohérent, il fixe des principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.



Source Préfecture

L'élaboration du SAGE Scarpe Amont qui a débuté en 2007 permettra la couverture de l'ensemble des bassins versants du département. Les CLE des SAGE de l'Aa (Audomarois) et du Boulonnais ont été respectivement renouvelées les 14 et 15 juin 2007.

La CLE du SAGE de la Haute Somme a été créée par arrêté interpréfectoral du 16 mai 2007.

L'arrêté interpréfectoral du 11 juillet 2007 fixe la composition de la CLE du SAGE du bassin

versant de la Marque et de la Deûle.

L'arrêté interpréfectoral du 10 décembre 2007 modifie la composition nominative de la CLE du SAGE du Delta de l'Aa.

Depuis septembre 2006, les travaux de révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2016 sont engagés afin d'assurer, en collaboration avec l'agence de l'eau, les premières productions d'avant projet de SDAGE. Ces propositions seront soumises aux acteurs locaux en commissions géographiques.

L'Etat agit également dans le domaine de la protection contre les inondations, en suivant l'avancée des Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), sur les deux secteurs pilotes du Pas-de-Calais qui bénéficient d'un soutien financier de l'Etat pour leur caractère novateur (PAPI du Boulonnais et PAPI de la Lys).

□ La gestion des déchets

La production des déchets ménagers dans le département du Pas de Calais est d'environ 790 000 tonnes.

Pour le traitement, le département dispose de 4 usines d'incinération des ordures ménagères en fonctionnement situées à Noyelles-sous-Lens, Saint Laurent-Blangy, Hénin-Beaumont et Labeuvrière. Cette dernière qui avait été stoppée pour être mise aux normes a redémarré en mars 2007.

Le département dispose également de 4 centres d'enfouissement technique (CET) situés sur les communes de Dannes, Bimont, Hersin-Coupigny et Sainte Marie-Kerque.

Les installations situées sur le littoral (Dannes, Bimont et Sainte Marie-Kerque) ont une capacité de traitement annuelle de 250 000 tonnes de déchets, ce qui met en évidence une sous capacité de traitement dans le département de 10 000 tonnes, sachant que 260 000 tonnes de déchets sont produites en moyenne chaque année par la population locale.

□ La protection de l'air

La surveillance de la qualité de l'air dans le département est assurée par les 25 stations que

gère la fédération ATMO Nord-Pas de Calais. En 2007, compte tenu des conditions météorologiques très favorables à la dispersion qui ont régné notamment durant la période estivale, le département n'a pas connu d'épisode de pollution par les poussières en suspension.



Source
Préfecture

Le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Lens-Béthune-Douai, au préalable d'une enquête publique, a été soumis pour avis aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale dont le territoire est inclus en tout ou partie dans ce périmètre.

C'est ainsi que, lorsque le PPA sera arrêté, il sera possible dans cette zone de renforcer les mesures techniques de prévention de la pollution prévues au plan national : des mesures plus restrictives que celles prévues au niveau national pourront être appliquées au niveau local. Le PPA donnera, en particulier, la possibilité de restreindre ou de suspendre les activités polluantes et de limiter la circulation des véhicules.

□ Le Grenelle de l'Environnement

La ville d'ARRAS a accueilli le 15 octobre 2007, plus de 1 000 personnes à l'occasion de la réunion interrégionale du Grenelle de l'Environnement.

La consultation locale du Grenelle sur les conclusions des 6 groupes de travail nationaux a mobilisé 220 personnes en ateliers et près de 1 000 personnes en séance plénière.

Ce fut l'occasion d'un travail en équipe des services des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais en collaboration étroite avec la DIREN et la

DRIRE et les services de l'Etat associés aux travaux du pôle environnement et développement durable ainsi que l'Education Nationale.

Les ateliers thématiques ont été composés à l'instar du niveau national, de 6 collèges : Etat, collectivités territoriales, entreprises, salariés, organisations non gouvernementales, experts. L'ensemble des contributions et débats ont été rapportés au niveau national.

les services au public

Priorité des services de l'Etat, et mission majeure pour un grand nombre d'entre-eux, l'accueil du public fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de la mise en oeuvre de la Charte Marianne lancée en janvier 2005.

□ l'accueil du public en préfecture et sous-préfectures

▪ L'accueil



Accueil aux guichets des cartes grises et des permis de conduire
Source Préfecture

L'accueil du public continue à être l'une des missions importantes de la préfecture et des sous-préfectures dont les services sont activement mobilisés et sensibilisés sur le respect des engagements notamment en ce qui concerne les délais de délivrance des titres.

Après la création en 2006 d'une signalétique extérieure et intérieure moderne, les conditions d'accueil à la sous-préfecture de Béthune se sont améliorées avec le renforcement de l'équipe et le développement de la polyvalence.

A sous-préfecture de Calais, les démarches des usagers sont facilitées par la présence de la borne

téléservice ainsi que par la mise à disposition du public, dans le hall d'accueil, d'imprimés et de brochures destinés à faciliter les démarches. A noter que la Banque de France tient une permanence pour traiter notamment les problèmes liés au surendettement.

Largement en tête des sous-préfectures pour le nombre de titres délivrés et au 1er rang départemental pour le nombre de cartes grises, la sous-préfecture de Lens est particulièrement concernée par l'accueil du public, en constante augmentation.

465 820

Connexions au site internet des services de l'Etat ont été enregistrées en 2007

▪ Le site Internet

Le site internet des services de l'Etat qui offre au public la possibilité de se renseigner notamment sur les formalités administratives et de télécharger de nombreux formulaires administratifs connaît une nette progression en terme de fréquentation mais reste largement en deçà de la moyenne des départements français. Pour 2007, ont été comptabilisées 465 820 connexions contre 435 580 en 2006.



Le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais

La délivrance des titres

Globalement, pour l'ensemble des 7 sites du Pas-de-Calais (préfecture et sous-préfectures) on peut noter une progression non négligeable du nombre de titres délivrés qui s'accompagne de délais de délivrance très satisfaisants.



Ainsi le nombre de cartes nationales d'identités (CNI) a augmenté de 8,7 % (124 240 CNI en 2007) et celui des passeports a fortement progressé (+ 22,5 %) passant de 23 214 en 2006 à 28 435 en 2007. Les délais de délivrance de ces deux titres continuent à s'améliorer. Pour les CNI, il passe de moins de 8 jours en 2006 à moins de 7 en 2007 et pour les passeports de un peu plus de 4 jours en 2006 à 3,5 jours en 2007. Rappelons qu'en 2005 ces délais étaient respectivement de 12,5 jours et de près de 8 jours.

S'agissant des cartes grises, le délai moyen de délivrance au guichet s'est réduit (21,5 minutes contre 24 en 2006) malgré une progression de 6,7 % du nombre de titres délivrés (279 654 au total). Le temps de traitement en temps différé s'améliore également passant de 2,1 jours à 1,4 jour.

Contrairement aux titres précédents, le nombre de permis de conduire délivrés (48 900) est en légère baisse (- 3,3 %) et les délais de délivrance restent stables autour de 8 semaines.

Mais si ces titres représentent, en raison du nombre de documents délivrés, la majeure partie de l'activité accueil du public de la préfecture et des sous-préfectures du Pas-de-Calais, il ne faut pas oublier la délivrance des cartes

professionnelles, titres ou documents liés à l'exercice d'activités réglementées, l'instruction des différentes procédures d'agrément, d'autorisation ou de dérogation, et l'exercice des pouvoirs dévolus au préfet dans les domaines du droit aérien, du droit funéraire et de la police administrative (armes, débits de boissons, jeux,...) qui peuvent se traduire également par l'accueil du public, que celui-ci soit au guichet ou au téléphone.

□ l'accueil du public dans les services déconcentrés

La Trésorerie Générale et la Direction des Services Fiscaux

Depuis plusieurs années, la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique se sont engagées dans un plan ambitieux de modernisation des missions fiscales en vue d'offrir des guichets uniques aux particuliers qui peuvent ainsi y effectuer l'essentiel de leurs démarches fiscales.

Cet objectif s'est traduit par la mise en place d'Accueils Finances qui permettent aux contribuables de s'adresser indifféremment au centre des impôts ou aux trésoreries et d'y obtenir les réponses à leurs questions, la prise en charge de leurs demandes voire le traitement de leurs réclamations, sans avoir à effectuer de nouvelles démarches. Cette organisation novatrice est en place dans le ressort territorial de quatre centres des impôts (Arras Est et Ouest, Hénin-Beaumont et Calais) et de 17 trésoreries.

**Unique en France :
un accueil
interdépartemental
pour les questions
relatives au
recouvrement de
l'impôt**

Cette offre de services est complétée au sein du Trésor Public, par un accueil interdépartemental qui permet de traiter toute question relative au recouvrement de l'impôt, dans n'importe quelle

trésorerie des départements du Nord ou du Pas-de-Calais, ce qui est unique en France.

Par ailleurs, de nouveaux hôtels des finances

regroupant les centres des impôts et trésoreries sur un même site ont été mis en place. Après Calais en 2004 et Hénin-Beaumont en 2006, le département dispose, depuis le 5 novembre 2007, de trois nouveaux hôtels des finances à Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Saint-Pol-sur-Ternoise, offrant ainsi un guichet unique à 55 % de la population du Pas-de-Calais.

Cette réorganisation facilite les démarches des usagers et répond à leur légitime désir de simplification des contacts avec l'administration.



*Hôtel des Finances de Saint-Pol-sur-Ternoise
Source Préfecture*

La dynamique de modernisation va s'intensifier dans le cadre de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique annoncée, le 4 octobre 2007. Cette mesure poursuit en particulier deux objectifs de service aux usagers :

- Mieux répondre aux attentes des contribuables grâce à la mise en place d'un guichet fiscal unique pour les particuliers : il s'agira en premier lieu de créer, dans les villes où coexistent actuellement un centre des impôts et une trésorerie, un service des impôts des particuliers (SIP) intégrant les équipes de travail sur un même site, en second lieu de conforter, dans les communes où sont implantées uniquement des trésoreries, un service fiscal de proximité concernant l'assiette comme le recouvrement de l'impôt des particuliers.
- Mieux répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil : la réunion dans une

même administration de l'ensemble des compétences relatives aux impôts locaux et à la TVA, au cadastre et au domaine permettra de proposer aux collectivités locales une relation simplifiée et une expertise accrue. Dans le même esprit de proximité, la charte des services publics en milieu rural continuera d'inspirer la politique d'implantation des unités.

Par ailleurs, la campagne d'information du public en vue de la souscription des déclarations des revenus, temps fort de l'année fiscale, s'est accompagnée de la mise en place d'un dispositif spécifique. Globalement, 72 835 contribuables ont été accueillis dans les hôtels des impôts et hôtels des finances contre 70 799 en 2006 (+ 2,8 %). De plus, comme en 2006, un accueil personnalisé a été organisé en faveur des personnes sourdes et malentendantes selon deux modalités :

- à Arras avec la collaboration durant deux demi-journées d'un interprète de la Langue des Signes Française (LSF) ;
- sur les sites comprenant des agents ayant suivi l'action de sensibilisation à la LSF, une procédure de rendez-vous était proposée aux personnes malentendantes.

En outre, un matériel approprié (casques amplificateurs) facilitant l'audition était disponible sur 6 sites.

Des actions particulières ont été menées dans les maisons de retraites, dans divers foyers et centres à caractère social ainsi qu'au centre de détention de Longuenesse et à l'hôpital psychiatrique de Saint Venant.

Un accueil téléphonique adapté, constitué de mini plateaux téléphoniques destinés à fluidifier le trafic, a favorisé le traitement des appels. Ainsi, 61 193 personnes ont été renseignées par téléphone.

La DDASS

Le respect des cinq engagements de la charte Marianne fait l'objet d'un soin attentif de la part de l'ensemble des services de la DDASS qui s'efforcent de répondre de manière claire, simple et dans les délais impartis aux demandes formulées. Dans ce cadre, la boîte mail :

dd62-ACCUEIL-PUBLIC@sante.gouv.fr, reçoit l'ensemble des avis ou réclamations du public.



Accueil réaménagé de la DDASS
Source DDASS 62

Les locaux de l'accueil ont été réaménagés afin de rendre plus agréables les temps d'attente ou d'orientation des usagers : un écran avec des messages facilite ainsi les orientations des personnes extérieures vers les salles de réunion. Un espace a été aménagé pour les petits avec des jeux et des livres mis à leur disposition.

Sur le plan des services rendus au public, différentes actions de la DDASS contribuent à lui permettre un contact direct avec la population soit verbalement soit par l'intermédiaire de dossiers individuels, il s'agit notamment de la présidence de la section «enfant» de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), de la participation aux CDAPH locales, de la réception des demandeurs de regroupement familial, ou encore de la gestion des dossiers des pupilles de l'Etat.

La DDCCRF

En 2007, le délai moyen de réponse aux demandes d'information est de 3 jours (94 % dans les 10 jours) et celui des réponses aux plaintes après enquête est de 42 jours, respectant ainsi les engagements de la charte Marianne.

La DDE

En matière de permis de conduire, l'expérimentation de l'annonce différée des résultats (ADR) menée en 2006 est désormais définitivement mise en place. L'année 2007 a également vu la mise en oeuvre de deux réformes avec la nouvelle méthode d'attribution des places d'examen (depuis septembre 2007) et le nouveau certificat d'examen du permis de conduire (depuis juillet 2007).

Ces réformes ont été accompagnées par la programmation de 4 réunions d'information des auto-écoles.

L'année 2007 a été marquée par la mise en oeuvre de la réforme de l'application du droit des sols «ADS» à compter du 1^{er} octobre. Celle-ci a notamment donné lieu à l'organisation :

- o de 24 demi-journées de présentation aux maires,
- o d'une journée de formation à l'intention des secrétaires de mairie,
- o de journées de formation à l'intention des agents des collectivités et des instructeurs de la DDE.

Enfin, en 2007, la DDE a procédé à des travaux d'amélioration des accès de son siège pour les personnes à mobilité réduite.

La DDTEFP:

La Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle met à la disposition du public un service de renseignement tant physique que par téléphone sur cinq sites : ARRAS – BETHUNE – BOULOGNE – CALAIS - LENS. Les 14 agents, affectés à ce service, reçoivent le public, sans rendez-vous et répondent aux appels téléphoniques 4 jours par semaine (1/2 journée par semaine et par roulement est consacrée à la documentation). Ils ont pour mission de fournir aux usagers, salariés et employeurs, une réponse juridique adaptée aux questions posées.

En 2007, ces services ont reçu 16 200 visiteurs, répondu à 2 184 courriers et donné 37 285 renseignements téléphoniques.

Suite à la fusion des services d'Inspection du Travail de la DDTEFP avec ceux de la DDAF, les

agents du service renseignement répondent également aux interrogations des salariés et employeurs agricoles.

aux besoins de la population, les communautés de brigades et les brigades territoriales autonomes assurent l'accueil téléphonique du public de 08H00 à 19H00 en semaine.

POLICE ET GENDARMERIE

▪ La DDSP

Dans le cadre du dispositif mis en place en matière d'aide aux victimes dans les services de sécurité publique (28 fonctionnaires de police correspondants d'aide aux victimes, 11 circonscriptions ayant en leur sein un bureau d'aide aux victimes), il convient de souligner notamment les mesures suivantes :

- la mise à disposition du public d'un registre de doléances,
- la prise de plainte dans un local confidentiel lorsque les locaux le permettent,
- la possibilité de recevoir la plainte à domicile si la victime en exprime le souhait et si les circonstances l'exigent,
- la prise de plainte sur rendez-vous dans la majeure partie des circonscriptions de sécurité publique,
- la mise en place dans chaque circonscription, d'une boîte aux lettres fonctionnelle de messagerie destinée à l'assistance des victimes,
- une nouvelle fiche navette «police-association» élaborée en partenariat avec l'A.V.I.J. 62 et les C.I.D.F.F et dernièrement l'A.R.S. Chaussée Brunehaut.

Des permanences des associations A.V.I.J. 62 et des C.I.D.F.F. sont assurées dans la plupart des circonscriptions de sécurité publique.

▪ La Gendarmerie

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et du service public, la gendarmerie assure le respect des engagements mis en place en 2004 avec la charte d'accueil du public et de l'assistance aux victimes.

L'action des formateurs relais est complétée au niveau du groupement par la mise en place d'un contrôle «qualité».

De plus, afin de répondre de façon plus efficiente

les relations avec les collectivités territoriales

□ L'organisation du contrôle administratif des actes

Le plan de contrôle

Afin d'accroître la contribution des services de l'Etat à la sécurité juridique des actes des collectivités locales, il a été institué en 2006 un encadrement du contrôle qui définit des priorités dans un programme arrêté par l'ensemble des services de l'Etat.

Le contrôle de légalité effectué dans le cadre des orientations retenues, a porté prioritairement sur l'intercommunalité, la commande publique, l'urbanisme, l'environnement et les budgets.

Au-delà des périmètres de contrôle approfondi, les sous-préfectures ont défini, en fonction des particularités locales, les actes ou collectivités qu'elles inscrivent en supplément dans le champ prioritaire.

En matière de contrôle budgétaire, où il est constaté une légère augmentation du nombre des actes transmis (11 276 en 2007 – 10 947 en 2006), 5 % des actes n'étaient pas conformes aux règles du code général des collectivités territoriales.

La Chambre régionale des comptes a été saisie à 9 reprises (10 en 2006) dont 4 fois pour un budget non voté et 1 fois pour un budget en déséquilibre.

Les communes inscrites au réseau d'alerte pour leur situation budgétaire et comptable ont fait l'objet d'une attention particulière.

En matière de contrôle de légalité, 128 995 actes ont été transmis contre 128 760 en 2006.

La quasi totalité des actes prioritaires ont été contrôlés et 1 111 recours gracieux formalisés ont été adressés aux élus locaux.

Le nombre des déférés devant la juridiction

administrative a été de 16 en 2007 contre 14 en 2006. Ils concernent la commande publique (3), l'urbanisme (2), la fonction publique territoriale (5), les décisions réglementaires (5) et les autres actes (1).

Le nombre total de décisions rendues par la justice administrative en 2007 (sur déférés de l'année et des années antérieures) est de 20 et le juge a statué dans la quasi totalité des cas (19) dans le sens des réquisitions du préfet.

La mise en oeuvre des orientations du plan de contrôle a permis de revaloriser le conseil dispensé aux élus locaux et à leurs collaborateurs; un effort particulier a été fait dans le domaine de l'urbanisme compte tenu de la mise en oeuvre de la réforme du permis de construire au 1^{er} octobre 2007.

Le conseil s'est avéré nécessaire également pour la mise en oeuvre de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale; cet appui juridique est principalement sollicité par les petites collectivités.

De manière générale, la mission de conseil remplie dans un cadre strict – l'opportunité de la décision relevant des élus strictement – contribue fortement à la qualité des actes.

L'arrondissement de Béthune, à l'instar de celui d'Arras, a participé à l'exécution de la convention expérimentale de contrôle budgétaire en concertation avec la Trésorerie Générale qui a examiné 167 documents budgétaires.

Par ailleurs dans le cadre de l'assistance au contrôle de légalité, les services de la Trésorerie Générale ont donné 241 avis aux services préfectoraux, dont 66 relatifs à la fiscalité directe locale.

En amont du contrôle des actes de commande publique des collectivités locales du Pas-de-

Calais, la DDCCRF a reçu de l'ordre de 2000 convocations aux séances d'appels d'offres et 60 pour les délégations de service public. Elle a pu participer respectivement à 15 % et 60 % de ces réunions pour examiner dans quelles conditions la concurrence avait joué.

Elle a également été saisie de 41 demandes d'avis par l'autorité préfectorale.

De même, en amont du contrôle des actes d'urbanisme, la DDE a instruit 441 dossiers ce qui représente une augmentation de plus de 10 % relativement à 2006. Les points de contrôle portent davantage sur les secteurs exposés à la loi littoral, aux risques ainsi que sur les communes autonomes.

La télétransmission des actes

Des efforts importants ont été faits en 2007 pour inciter les collectivités et leurs établissements à s'associer à la dématérialisation de leurs documents transmis au contrôle de légalité à travers le dispositif ACTES (Aide au contrôle et à la transmission électronique sécurisée).

La télétransmission est opérationnelle avec la communauté urbaine d'Arras, les communautés d'agglomération du Boulonnais et de Saint-Omer, les villes de Boulogne-sur-Mer et de Calais, la communauté de communes de la région de Bapaume.

D'autres projets sont en cours de développement notamment avec le Conseil Général. En ce qui concerne les communes rurales, les communautés de communes ont été incitées au développement de la télétransmission au sein de leurs communes membres.

□ La mise en oeuvre du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

L'objectif de simplification de l'intercommunalité par une rationalisation de l'organisation et de la répartition des compétences s'est traduit principalement par une première fusion de communautés de communes en l'occurrence

celles du canton de Pas-en-Artois et des Villages Solidaires, transformées en communauté de communes des deux Sources (12 910 habitants).

Il n'est pas inutile de rappeler que les communautés du Pas-de-calais sont invitées à reconsidérer la pertinence de leur périmètre en exerçant le plus totalement possible les compétences déléguées et en capitalisant le maximum des moyens qu'elles peuvent mutualiser.

Au titre de la simplification de l'intercommunalité et de l'amélioration de son efficacité, il faut noter aussi la suppression de cinq syndicats au cours de l'année 2007 dont le syndicat mixte chargé de la surveillance des cavités souterraines, le comité syndical n'ayant jamais été constitué.

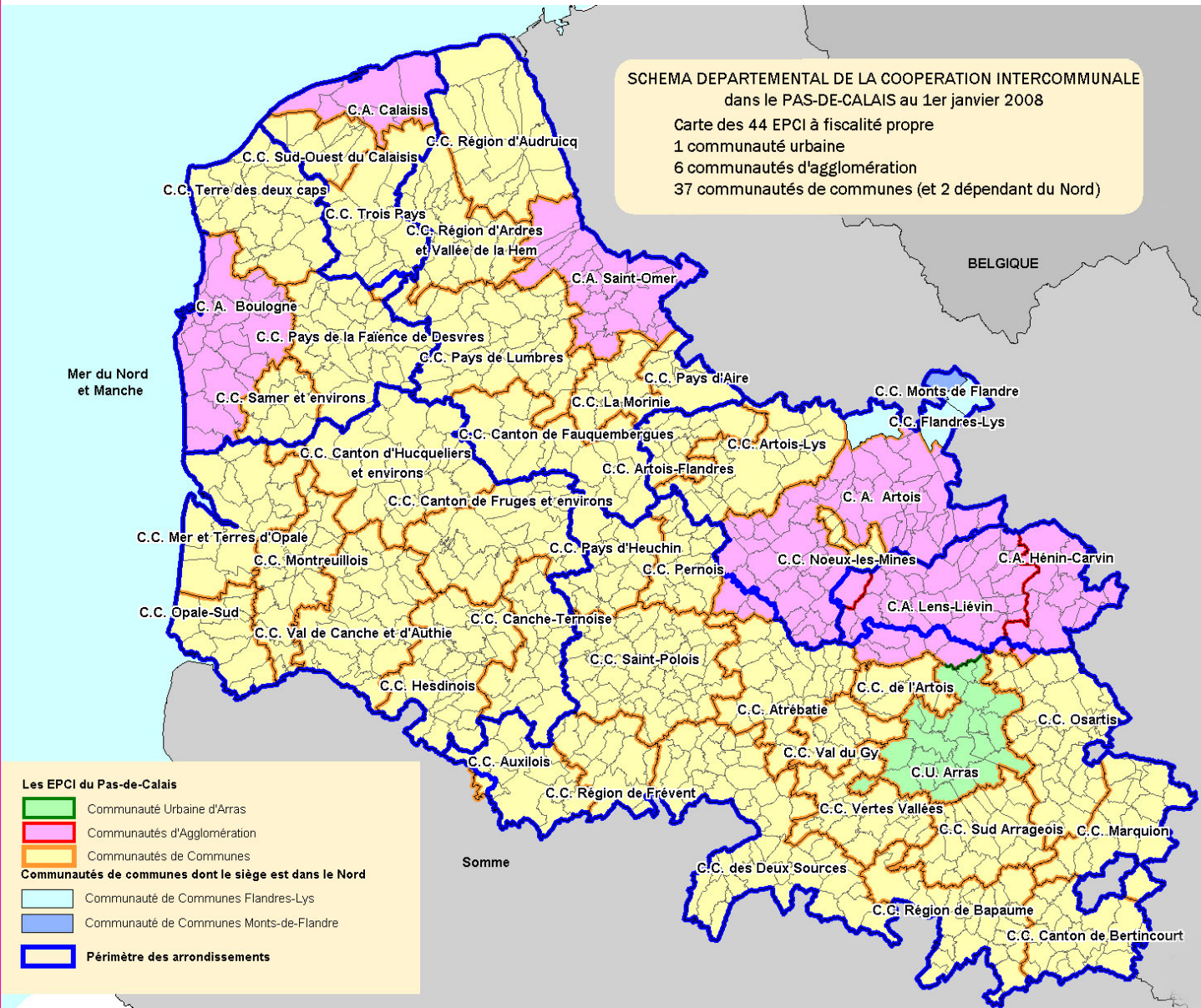
Depuis cinq ans, le nombre total de syndicats dissous dans le département s'élève à 32.

La mise en oeuvre du schéma d'orientation de l'intercommunalité doit se traduire par d'autres fusions de communautés de communes dans l'optique d'une meilleure satisfaction de l'intérêt général, certaines d'entre elles apparaissant très limitées dans leurs actions de développement et d'aménagement du territoire du fait d'un sous-dimensionnement de leur territoire et de leurs ressources.

S'ils sont sensibles à la nécessité d'une évolution, les élus n'ont pas souhaité pour la plupart d'entre eux engager de grands changements avant les échéances électorales de mars 2008.

Dans l'arrondissement de Calais, une réflexion a été engagée sur les possibles évolutions des syndicats d'eau et d'assainissement ; plusieurs transferts de compétences ont amorcé sur ce secteur la rationalisation de leur exercice.

Concernant l'arrondissement de Béthune, il faut relever le dossier particulier de la défusion de Béthune et de Verquigneul actée par arrêté du 4 juillet 2007 pour une mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2008. Un autre arrêté préfectoral du 19 décembre 2007 a précisé les dispositions générales et financières de fonctionnement de ces communes.



relations avec les collectivités territoriales

Des concours financiers de l'Etat aux collectivités et EPCI en croissance globale

Le montant total des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale s'est élevé en 2007 à 1 098 260 002 €, soit une hausse de 2,39 % par rapport à 2006.

Les augmentations de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation de solidarité rurale restent importantes en 2007, respectivement de 11,01 % et de 14,87 %.

La dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre a progressé de 4,52 %.



□ Diverses actions propres à une administration de l'Etat

La Trésorerie Générale

▪ Les conseils aux collectivités

L'information et le conseil aux collectivités en matière de fiscalité directe locale représentent en 2007 environ 16 % des avis et prestations fournis par les services en charge des collectivités locales à la Trésorerie générale et à la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer. De leur côté, les comptables ont fourni, d'après les derniers recensements réalisés, environ 420 prestations de conseil aux collectivités dont ils assurent la gestion.

▪ Les actions partenariales

Avec le souci d'accroître la qualité des prestations tout en modernisant le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertise), le Trésor Public s'est positionné comme un partenaire privilégié du secteur public local.

Une convention de services comptables et financiers a été conclue avec la Communauté d'Agglomération du Calais le 2 juillet 2007.

Les conventions signées en 2004, 2005 et 2006 avec les Communautés d'Agglomération de l'Artois, d'Hénin-Carvin et le Département ont vu les actions prévues être réalisées à plus de 58 %, ce qui marque aussi tout l'intérêt porté par les grandes intercommunalités à la démarche engagée.

Toutes les analyses financières font maintenant l'objet d'une démarche-qualité formalisée associant l'élu, ses services et le comptable de la collectivité. En 2007, 147 ont été réalisées et présentées aux ordonnateurs. Leur contenu est également enrichi. Ainsi, pour 5 d'entre elles, une analyse de la fiscalité a été développée.

Par ailleurs, 15 analyses financières de communautés d'agglomération ou de communes ont été faites à partir d'une consolidation des comptes.

Malgré le nombre important de collectivités locales dans le Pas-de-Calais, chaque année de nouveaux élus bénéficient d'une analyse financière réalisée par leur comptable. Chacun d'entre eux, pendant sa mandature, devrait pouvoir recevoir une prestation de qualité du Trésor Public.

La modernisation des procédures de la dépense et de la recette publique continue de passer par la promotion des moyens modernes de paiement et d'encaissement (carte bancaire, prélèvement, TIP). Au 31 décembre 2006, 11 sites étaient concernés par le recouvrement par prélèvement ; au 31 décembre 2007, leur nombre est de 20 pour 5 adhésions sur le dernier trimestre 2007. L'encaissement par carte bancaire a augmenté de 59 % en nombre et de 142 % en montant. En 2007, plus de 260 collectivités ont été rencontrées afin de les informer sur les moyens modernes d'encaissement disponibles pour améliorer leur recouvrement.

La dématérialisation des procédures et des documents constitue également une priorité des services dans le cadre de la politique menée par la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat et s'est traduit en 2007 par la signature de 14 conventions de dématérialisation des bulletins de paye de plusieurs collectivités du département.

▪ La consolidation des bases de la fiscalité directe locale

La mise à jour ponctuelle et de qualité des bases des impôts locaux est un souci constant de la Direction des Services fiscaux.

Dans ce cadre, la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique des professionnels au sein des Services des Impôts des Entreprises a permis de mettre l'accent sur l'amélioration des fichiers de taxe professionnelle et sur le contrôle des déclarations souscrites à ce titre. C'est ainsi que, pour 2007, 1 750 rôles supplémentaires ont été établis, toutes collectivités locales bénéficiaires confondues pour un produit, de l'ordre de 26,5 millions d'euros.

Dans cette même perspective, et pour tenir compte du caractère très ancien des révisions de

bases d'imposition, des initiatives ont été prises pour un ajustement des procès-verbaux d'évaluation (locaux d'habitation et locaux professionnels) et pour une actualisation sélective des bases d'imposition.

La Direction Départementale de l'Équipement

Le conseil aux collectivités :

La missions Inter Services de l'Ingénierie Publique (MISIP), guichet unique pour développer une ingénierie d'appui territorial, a enregistré 160 dossiers d'opérations en 2007. Dans ce cadre, la DDE, la DDAF et le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement ont proposé une réponse conjointe pour 137 de ces dossiers afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets.

En ce qui concerne l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), l'année 2007 marquait le renouvellement des premières conventions ayant pris effet au 1^{er} janvier 2004. Plus de 700 communes ont signé une convention.

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Le SDAP, dans le cadre des avis qu'il émet sur tous les projets situés dans les espaces protégés, est en contact fréquent avec les collectivités locales.

Au titre de l'application du droit des sols, il a instruit 6600 dossiers en 2007 et participé aux commissions d'urbanisme municipales des villes les plus concernées.



Source Préfecture

En matière de documents d'urbanisme, le SDAP a assisté les communes qui mettent en place des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP). Il a donné un avis sur 11 PLU arrêtés et assure le suivi de ceux en cours d'élaboration ainsi que des cartes communales.

L'Inspection Académique

Le contrôle des actes administratifs et budgétaires a porté en 2007 sur plus de 5000 décisions des conseils d'administration et chefs des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Le contrôle «a posteriori» a eu pour effet d'annuler 35 décisions non conformes.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

En 2007, les contacts avec les services du Conseil Général ont été continus pour des dossiers importants tels que :

- Les schémas départementaux suivants : handicap, accueil – hébergement – insertion, aide sociale à l'enfance, personnes âgées.
- le Plan Départemental d' Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)
- le suivi des dossiers des pupilles de l'Etat,
- la gestion des actions de parentalité.

Il en est de même avec les communes et les EPCI en ce qui concerne l'instruction et le suivi des dossiers relevant de la politique de la ville.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Les partenariats convenus entre la DDJS et les collectivités territoriales visent à instaurer, à chaque fois que possible, une relation de proximité avec les usagers.

Cette ambition est également rendue possible par l'animation de différents réseaux départementaux.

Outre les 28 Points d'Appui Envie d'Agir (PAEA) recensés, le département du Pas-de-Calais se structure également à l'aide de 36 Points Information Jeunesse et de 60 Centres d'Animation de Jeunes.

L'animation de ces différents réseaux par la DDJS rend possible la mise en relation de ces acteurs sur leurs territoires d'implantation et facilite ainsi la volonté d'un maillage et d'une structuration intercommunale par la combinaison d'une approche de territoire et d'une démarche plus thématique.

Ainsi conçue, l'intervention développée par la DDJS en faveur des collectivités territoriales permet d'appréhender chaque dispositif ministériel comme autant d'outils au service d'objectifs poursuivis par les communes et les EPCI.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles

Les conseils aux collectivités et les actions partenariales

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) réalise pour toutes les communes de la région des zonages archéologiques, c'est-à-dire des cartes communales indiquant, par zones, des seuils de saisine pour les travaux d'aménagement et d'urbanisme. Cette opération a été achevée en 2007.

Par ailleurs, le SRA participe, par le contrôle scientifique d'opérations archéologiques, à la mise en valeur de grands sites patrimoniaux, en

partenariat avec des collectivités territoriales parfois propriétaires du site.

Enfin, le service archéologique du département du Pas-de-Calais a été agréé par le Ministère de la Culture pour les opérations d'archéologie préventive.

l'évolution de l'organisation territoriale des services de l'ETAT

La modernisation des services publics de l'Etat s'appuie sur un double objectif : rendre un meilleur service et mieux organiser les services pour en diminuer les coûts.

□ La modification des limites territoriales des arrondissements

La modification des limites des arrondissements d'Arras, Lens et Montreuil-sur-Mer, effective à compter du 1^{er} janvier 2007, a concerné :

- les 24 communes du canton du Parcq qui sont passées de l'arrondissement d'Arras à celui de Montreuil-sur-Mer
- les 4 communes d'Avion, Méricourt, Rouvroy et Drocourt constituant à elles quatre les cantons d'Avion et de Rouvroy qui sont passées de l'arrondissement d'Arras à celui de Lens.

28

communes
concernées par
la modification
des limites des
arrondissements

Cette modification a rééquilibré les dimensions géographique et démographique des arrondissements concernés, consécutivement à l'évolution générale du département et à la création des structures de coopération intercommunales ; elle répond mieux aux besoins de l'aménagement du territoire.

Elle contribue à faciliter la mission d'animation et de coordination des services de l'Etat sans induire de contrainte nouvelle pour les usagers qui peuvent continuer, dans le cadre de l'organisation générale de l'Etat en vigueur, à s'adresser au guichet de leur choix dans le département, pour l'accomplissement de procédures administratives.

□ De nouvelles modalités de gestion patrimoniale et des organisations fonctionnelles plus adaptées

Une gestion patrimoniale renouvelée

Le préfet dispose, avec le trésorier-payeur général, du service local de France Domaine et développe les mutualisations et les regroupements géographiques des services dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, tout en assurant la cohérence des projets des différentes administrations en lien avec le collège des chefs des services de l'Etat. Dans ce cadre global, fixé au niveau de l'Etat, chacun des ministères demeure néanmoins responsable de la définition de sa stratégie en fonction de sa logique fonctionnelle.

Cette stratégie immobilière de l'Etat vise plusieurs objectifs :

- un parc moins onéreux et mieux adapté au service public,
- l'optimisation des implantations et de l'occupation des sites (nombre de sites, surface et coût par agent),
- la cession de ceux qui sont sans usage,
- l'aménagement plus rationnel des espaces et l'amélioration de l'entretien,
- la mobilisation du foncier disponible pour contribuer à la production de logements.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est le support clé de la politique immobilière. L'état du parc immobilier y est détaillé sur la base d'une grille permettant des comparaisons interministérielles et la définition des perspectives d'évolution sur cinq années au regard de l'anticipation de ses besoins



fonctionnels.

L'objectif est d'aboutir à une gestion plus active des immeubles de l'Etat devant permettre de garantir que l'occupation des biens est performante pour rendre un service public de qualité au meilleur coût, tout en préservant et en améliorant le cadre de travail des agents.

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière déclinent la démarche de modernisation des différents ministères, à partir d'un bilan sur l'état et l'utilisation de leur parc. Ce travail a été conduit par les responsables immobiliers des administrations et transmis aux administrations centrales pour validation avant redescende à France Domaine 62 pour établissement d'un rapport au Préfet du Pas-de-Calais au cours du 1^{er} semestre 2008.

De nouveaux textes viendront prochainement renforcer les prérogatives du Domaine en matière de gestion du parc public en lui confiant le rôle de représentant de l'Etat –propriétaire. Acteur unique de la gestion du patrimoine de l'Etat, le Domaine réalisera les acquisitions, les cessions ou les prises à bail en fonction des besoins des différentes administrations et de la stratégie développée dans le département.

De nouvelles réorganisations de services

La trésorerie Générale et la Direction des Services Fiscaux

Les réorganisations engagées au niveau du département du Pas-de-Calais se sont appuyées sur les trois axes suivants :

▪ la spécialisation en milieu urbain

En milieu urbain, fin 2007, la trésorerie de Leforest a vu ses activités transférées vers les postes spécialisés d'Hénin-Beaumont.

La spécialisation en secteur public local pour donner une capacité plus forte de gestion et de conseil s'est traduite par le transfert de la gestion des communes gérées par la trésorerie de Leforest, membres de la CAHC (Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin), à la trésorerie d'Hénin-Beaumont Municipale.

La spécialisation du recouvrement dans le cadre

des Hôtels des Finances a conduit à transférer l'activité recouvrement de la Trésorerie de Leforest à la trésorerie d'Hénin-Beaumont.

En outre, la création de pôles de compétence répond au souci de professionnaliser les équipes de travail en leur donnant une taille critique, dans les domaines où une technicité particulière est requise. Ont ainsi été successivement créés :

- un pôle de recouvrement en avril 2006 à Arras, prenant en charge les dossiers présentant des difficultés de recouvrement particulières ou des enjeux financiers plus importants ;
- en septembre 2006, un pôle d'enregistrement à Béthune suivi, en septembre 2007, par les pôles d'enregistrement d'Arras et Boulogne sur Mer ;
- en septembre 2006 également, quatre pôles de contrôle et d'expertise (Arras, Béthune, Boulogne sur Mer et Calais), chargés des dossiers professionnels les plus complexes
- en septembre 2008, les réorganisations se poursuivront avec la création à Arras :
 - du pôle d'évaluation cadastrale des locaux à usage professionnel ;
 - du pôle de topographie et de gestion cadastrale chargé du suivi de l'activité des travaux topographiques.

▪ la rationalisation en milieu rural

En milieu rural, la fusion de la trésorerie de Oye-Plage avec celle d'Audruicq a offert un nouveau périmètre d'activités et a donné une cohérence à l'arrondissement perceptoral avec la carte administrative de la structure intercommunale de la région d'Audruicq.

De même, la fusion de la trésorerie de Licques avec la trésorerie de Guines permet de consolider la trésorerie située en bourg-centre et de mettre en cohérence avec les structures intercommunales, la gestion de certaines communes ayant été transférée aux trésoreries assurant la gestion de l'EPCI auquel elles appartiennent.



▪ l'organisation du maillage départemental

Le département du Pas de Calais accueille désormais une structure à vocation nationale au sein des locaux de la Trésorerie Générale. En effet, en 2007, quatre centres prélèvement service relais ont été créés (Bordeaux, Toulouse, Tours et Arras). Celui d'Arras a permis d'accueillir 12 agents et un cadre qui ont des activités de traitement des courriers, appels téléphoniques et méls pour le compte de contribuables et trésoreries relevant de l'ensemble du territoire national.

Cette opération a permis à 9 personnes d'obtenir une mutation et de revenir dans le département du Pas-de-Calais.

la dissolution du SMBC

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le transfert de compétences dans le domaine des ports non autonomes, une partie importante des services du SMBC a été transférée à la région Nord-Pas-de-Calais.



Port de Boulogne
Source Préfecture

Les missions du service qui demeurent de la compétence de l'Etat ont fait l'objet d'une

réorganisation par arrêté ministériel du 10 décembre 2007 et ont été réparties comme suit :

la DDE Seine-Maritime gère les activités liées à la capitainerie des Ports de Boulogne-Sur-Mer et de Calais, ainsi que celles liées aux Phares et Balises Le Service de la Navigation du Nord-Pas-de-Calais gère les activités liées à la qualité des eaux du littoral

la DDE du Pas-de-Calais gère les activités liées à la gestion du domaine public et à la prévention des risques.

la mutualisation des moyens et la coopération inter-services

□ Les pôles de compétences interministériels

Afin de renforcer l'unité d'action de l'Etat et de clarifier son organisation pour les usagers de l'administration, la mise en oeuvre de la Réforme de l'Administration Départementale de l'Etat s'est traduite en 2007 par la mise en place de deux nouveaux pôles de compétences et par le renouvellement, de huit pôles précédemment créés dans des domaines considérés comme des enjeux essentiels.

Pour mémoire, on citera le pôle «aménagement et développement durables» animé par le DDE, la Mission Inter-Service de l'Eau, animée par le DDAF, le pôle de compétence en matière de contrôle administratif des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, animé par la Direction des Collectivités Locales et des Affaires Juridiques de la Préfecture, la Mission Inter-Services de Sécurité des Aliments (MISSA) animée par le DDSV, la Mission Inter-Service de l'Ingénierie Publique (MISIP), animée par le DDE, le pôle «éolien», animé par le DDE, le pôle «bruit» animé par le DDASS et le pôle «sécurité des activités sportives et de loisirs» animé par le DDJS.

Le premier pôle nouvellement créé est le pôle interministériel de l'immigration. Sous la responsabilité du préfet, il associe la préfecture, la DDSP, la PAF, la gendarmerie, la DDTEFP, la DDASS, les douanes et l'ANAEM. Les procureurs de la république sont invités à participer aux travaux du pôle.

Les fonctions de ce pôle sont organisées autour de trois priorités principales:

- coordonner l'action administrative de l'ensemble des services de l'Etat concourant à la mise en oeuvre de la politique de l'immigration et à la lutte contre l'immigration irrégulière

- analyser l'évolution de l'immigration dans le département
- définir les actions à mener pour favoriser l'accueil des immigrés en situation régulière et pour lutter contre l'immigration irrégulière.

Le deuxième pôle créé concerne l'hébergement et le logement des personnes défavorisées. Son responsable est le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture, en charge de la cohésion sociale. Constitué à titre permanent des services de la DDE, de la DDASS et de la préfecture, ce pôle peut se réunir en formation élargie afin d'associer à ses travaux, en tant que de besoin, les sous-préfets et les organismes du domaine de l'hébergement ou du logement des personnes défavorisées.

Son action se concentre sur l'amélioration des processus permettant de :

- contribuer à la mise en place d'une offre de logement ou d'hébergement adaptée aux problématiques des familles défavorisées;
- faciliter l'accès des familles défavorisées à un logement, ou un hébergement, correspondant à leurs besoins et à leurs capacités;
- lutter contre l'habitat indigne.

□ Des projets concrets de mutualisation de tâches de gestion :

Dans ce même esprit de rationalisation et de modernisation, des actions de mutualisation entre services différents se mettent en place.

▪ au sein des services de la DDASS :

La DDASS a participé à l'ensemble des travaux initiés en 2007 par le Comité Technique Régional et Interdépartemental (CTRI) sur le thème de la mutualisation entre les 3 services sanitaires et sociaux de la région concernant les fonctions

supports (Logistique, Ressources Humaines, Informatique...) et les politiques (mutualisation des tâches et des compétences médicales, renforcement de la synergie DRASS/DDASS sur l'offre de soins hospitalière).

Déjà un résultat concret en 2007 : organisation d'un service commun aux trois services de la région pour les marchés publics effective au cours du 1^{er} semestre 2007 avec installation à la DDASS du Pas-de-Calais et nomination d'un correspondant sur les 2 autres sites.

Après recensement de tous les marchés possibles, le service a travaillé sur la mise en commun des procédures et la rédaction des cahiers des charges.

Ces réflexions devraient se concrétiser et prendre leur pleine mesure en 2008 :

- mise en œuvre d'une gestion régionale et interdépartementale des opérations comptables, une seule entité exécutant lesdites opérations pour le compte des 3 directions de la région.
Pour la DDASS 62 cela devrait, notamment, se traduire, suite au redéploiement qui sera effectué, par la création d'un poste de contrôleur de gestion.
- création d'un pôle informatique intégré,
- protocole IRIS, validé en janvier 2008 : les médecins-inspecteurs de santé publique ont construit, dans le cadre de la mutualisation, un protocole d'organisation et de fonctionnement de l'Inspection Régionale et Interdépartementale de la Santé (IRIS). Il s'articule autour de 4 champs d'intervention des fonctions médicales :
 - veille et gestion des alertes et des urgences sanitaires et environnementales,
 - inspection, contrôle, évaluation,
 - planification sanitaire et médico-sociale,
 - programme régional de santé publique.

■ au sein des services de la DDTEFP

La mutualisation des crédits de fonctionnement, déjà expérimentée en 2005 pour les achats de véhicules et travaux, et en 2006 pour les achats de papier et imprimés administratifs a concerné en 2007 les fournitures de bureau, le mobilier, la

location et les contrats de maintenance des photocopieurs et fax.

La rémunération des agents a été effectuée en grande partie par le niveau régional en 2007 et le sera en totalité au 1^{er} janvier 2008.

les simplifications administratives, l'administration électronique

La simplification de l'administration est la première attente des usagers, des collectivités territoriales et des entreprises. Faciliter les actes de la vie quotidienne et simplifier les démarches et les procédures administratives sont des objectifs concrets de la modernisation de l'Etat.

Plusieurs initiatives ont marqué l'année 2007 :

□ Dématérialisation du courrier en Préfecture

Engagé en novembre 2006, le processus de dématérialisation porte essentiellement sur le courrier, les circulaires destinées à l'interne et aux services déconcentrés, ainsi que les envois aux maires.

Autre étape dans la dématérialisation : la mise en service de stations de scannérisation en préfecture et sous-préfectures afin de permettre aux services de procéder à la numérisation du courrier et des documents pour un envoi par messagerie électronique.

Cette utilisation accrue dans les échanges de documents numériques permet ainsi de gagner en rapidité de transmission et de réduire les coûts liés à l'usage des photocopieurs, téléphone, papier et consommables et a fait baisser de façon conséquente les coûts d'affranchissement.

□ Mise en place du programme DELT@

(Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé), qui dématérialise les procédures de dédouanement et intègre toutes les nouveautés réglementaires.

Le mode de transmission est adapté à chaque opérateur :

L'opérateur déclarant choisit le guichet de dépôt de sa télédéclaration, en fonction de son flux de déclarations et de sa propre capacité d'informatisation.

Le guichet EDI : Echanges de Données Informatisées

L'opérateur envoie directement sa télédéclaration aux douanes via son propre système informatique, sous la forme d'un message électronique de format pré-défini.

Le guichet DTI : Direct Trader Interface

L'opérateur saisit sa télédéclaration sur Internet, via le portail Pro.Dou@ne, sous forme d'un formulaire qu'il remplit en ligne.

Le Coût du téléservice :

La forte valeur ajoutée de cette télé-procédure, offrant des fonctionnalités avancées se traduit par une redevance peu élevée et qui disparaîtra en 2010.

□ La Base élèves premier degré

Le Ministère de l'Éducation nationale a développé un système d'information pour aider à la gestion locale des élèves, permettre un suivi des parcours scolaires et périscolaires et assurer un suivi statistique des effectifs.

Cette application informatique appelée Base élèves concerne tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires, de l'enseignement public et privé, ainsi que les enfants recevant une instruction dispensée au sein de leur famille (y compris par l'intermédiaire du CNED), dans les structures hospitalières et les établissements spécialisés.

L'outil couvre une large partie des besoins des maires et des directeurs d'écoles. Il a pour



objectif de faciliter les échanges et le partage d'information entre les services de l'Éducation nationale et ceux des communes, dans le respect des compétences des uns et des autres.



Source Préfecture

L'accès aux données nominatives est réservé aux acteurs locaux :

- le maire de la commune, qui réalise l'inscription des élèves et dispose des informations scolaires et périscolaires,
- le directeur d'école, qui assure l'admission et le suivi des effectifs et des parcours scolaires, enfin l'inspecteur de l'Éducation nationale, qui accède aux données relatives aux écoles de sa circonscription.

L'inspecteur d'académie a proposé un développement de la base élèves premier degré en trois ans, à partir de la rentrée 2007 jusqu'en 2009, en tenant compte à la fois des contraintes techniques et des engagements volontaires de chaque commune.

Les premiers mois de l'année ont été consacrés à des opérations d'information sur le produit. Une première présentation a été réalisée devant l'association des maires du Pas-de-Calais, suivie d'une rencontre avec le directeur diocésain du premier degré.

A la rentrée 2007, les écoles publiques des communes de plus de 20 000 habitants (Lens, Hénin-Beaumont, Liévin, Boulogne, Calais, Bruay-La-Buissière, Arras, Béthune) ainsi que les villes d'Arques et de Frévent ont bénéficié de cette application informatique, ce qui représente un total de 198 écoles publiques et 30 420 élèves

(17% des effectifs départementaux).

21 journées de formation ont été organisées en mai et juin 2007 pour les directeurs d'école concernés. Une seconde vague de formations est organisée de novembre 2007 à janvier 2008, l'objectif étant la couverture des vingt-trois villes de 9 500 à 20 000 habitants, soit 229 directeurs supplémentaires de l'enseignement public.

□ La simplification des démarches fiscales

Le guichet unique

Les contribuables peuvent désormais s'adresser au guichet de n'importe quelle trésorerie du Nord ou du Pas-de-Calais pour un certain nombre de démarches relatives au paiement de l'impôt : payer son impôt sur le revenu ou ses impôts locaux, signaler un changement d'adresse, exposer ses difficultés de paiement, adhérer à la mensualisation ou au prélèvement, obtenir un formulaire....

Les usagers ne sont plus tenus de s'adresser uniquement à la trésorerie détentrice de leur dossier et peuvent se rendre par exemple à la trésorerie proche de leur lieu de travail.

Ce nouveau service expérimental est testé uniquement dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il a été mis en place le 1^{er} juillet 2007; le bilan de cette opération novatrice est en cours.

Cette initiative rencontre un vif succès auprès des usagers : 4 454 demandes ont été recensées depuis le début de l'expérimentation dont 430 concernent le département du Nord.

La poursuite de la dématérialisation du plan cadastral et la politique conventionnelle développée en partenariat

Depuis fin 2004, le plan cadastral informatisé (PCI) couvre les 895 communes du Pas-de-Calais. Cette dématérialisation s'est effectuée soit par vectorisation (PCI Vecteur), soit par scannage (PCI Image) du plan .

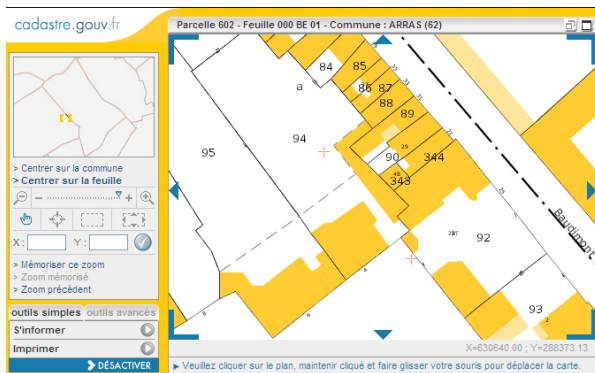
La politique conventionnelle PCI Vecteur menée



par la DGI en partenariat avec les collectivités locales et les gestionnaires de réseaux (EDF, syndicats des eaux,...) poursuit son développement pour atteindre des zones rurales du département. Le nombre de conventions signées est passé de 32 fin 2006 à 40 fin 2007 grâce à une réduction sensible des coûts.

Sont ainsi intégralement couverts par PCI Vecteur 28 des 45 EPCI (62 %), 554 communes (62 %), plus de 1,33 millions d'habitants, soit 90 % de la population du département, et environ 60 % de sa superficie.

Il faut également signaler l'ouverture au public depuis février 2008 du site internet www.cadastre.gouv.fr donnant libre accès à la consultation gratuite du plan cadastral.



Source www.cadastre.gouv.fr

La modernisation des échanges avec les notaires et les géomètres-experts

L'ouverture aux notaires, depuis 2001, du serveur professionnel des données cadastrales (SPDC) leur autorise un accès direct aux éléments relatifs à l'identification des immeubles et leur permet de confectionner sans délai des documents intervenant dans la rédaction et la publication des actes. 85 % des extraits sont rédigés sous cette forme par 88 % des études notariales. En 2007, son périmètre d'utilisation s'est étendu aux géomètres-experts.

Par ailleurs, l'application Télé@ctes vise à dématérialiser les échanges entre les bureaux des hypothèques et les notaires. Actuellement, déjà 72 % des études notariales utilisent cette

téléprocédure pour 47 % des demandes de renseignements, ce qui traduit un important accroissement des connexions.

La déclaration préremplie

Le nombre de déclarations préremplies s'est élevé à près de 89 % du total de déclarations.

Désormais certains revenus (traitements et salaires, pensions de retraite, indemnités journalières de maladie et allocations chômage, rémunérations payées par CESU ou financées par la Prestation d'Aide au Jeune Enfant) sont préinscrits sur la déclaration.

Le resserrement des délais impartis pour accomplir ces travaux -l'exploitation des documents n'ayant débuté qu'en mai- n'a pas eu d'incidence sur la qualité de service. En effet, les personnes non imposables ont reçu leur avis de non imposition dans des délais leur permettant de justifier de leur situation auprès des organismes sociaux (CAF, bourses de l'Education nationale,...).



Un important développement des téléprocédures

- à destination des particuliers

Durant la campagne d'impôt sur le revenu, des affiches, des dépliants et des messages ont été diffusés.

Plus de 16 000 dépliants ont été acheminés directement auprès des usagers par l'intermédiaire de MEDIA POSTE.



Pour la première fois cette année, certains sites (Arras, Béthune, Bruay la Buissière, Hénin Beaumont et Lens) ont organisé des "points télédéclarations" permettant ainsi à tous les usagers de procéder à la télédéclaration de leurs revenus. Un accompagnement de l'usager était bien évidemment prévu tout au long de la procédure. Ce dispositif, jugé très favorablement par les bénéficiaires, a permis d'enregistrer ainsi plus de 946 télédéclarations.

Cette implication a contribué à l'augmentation du nombre de télédéclarants puisque cette année, plus de 119 453 usagers ont eu recours à ce mode déclaratif contre 86 695 en 2006, soit une progression de 38 %.

- à destination des professionnels

Outre le développement de télé@ctes déjà évoqué, des actions de communication ont été organisées autour de l'offre de services électroniques diversifiée. Ainsi en matière de TVA, le nombre d'adhésions à téléTVA a connu une forte progression en passant de 7 458 en 2006 à 9 823 en 2007.

Un certificat fiscal professionnel est désormais délivré gratuitement sur le portail fiscal du ministère.

Une même progression est constatée pour la souscription des déclarations de revenus professionnels en ligne qui concerne à ce jour plus de 19 000 entreprises.

la gestion budgétaire et comptable (2ème année de mise en oeuvre de la LOLF)

L'année 2007 a vu les services de l'Etat conforter le nouveau mode de gestion induit par la LOLF. Le développement d'un dialogue de gestion régulier avec les responsables nationaux des programmes et le suivi des indicateurs de performance et des indicateurs associés ont été au coeur de changements permettant une meilleure connaissance et donc une meilleure utilisation des fonds publics.

Le contexte a également conduit au renforcement de la régionalisation des budgets, la très grande majorité de leurs responsables opérationnels étant à ce niveau.

Entre 2006 et 2007, le service dépense de la

Trésorerie Générale a noté une augmentation de plus de 10 % du nombre de factures payées et pour illustrer l'efficacité des services de l'Etat, le délai global de paiement est passé de 28,44 jours en 2006 à 19 jours en 2007.

Par ailleurs, les services développent leur expertise en matière de contrôle interne comptable en mettant en place des procédures permettant d'assurer la certification des comptes par la Cour des Comptes.

En résumé, la LOLF a modifié profondément les modalités pratiques d'exécution du budget de l'Etat.